



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. MARTYNENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine vous félicite chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Vos qualités éminentes et vos talents diplomatiques vous ont mérité le profond respect de toutes les délégations. Nous sommes particulièrement heureux de voir que la présidence de l'Assemblée est assumée par vous, représentant de la République sœur de la Hongrie. Nous vous assurons de toute notre coopération et nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos obligations lourdes de responsabilités et de difficultés.

2. Chaque fois que l'on monte à la tribune de l'Assemblée générale, l'on se sent pénétré de la profonde responsabilité qui a été confiée par les peuples à l'Organisation des Nations Unies. L'on voit se refléter ici, à l'ONU, les problèmes les plus brûlants de l'humanité, qui exigent une solution collective répondant aux intérêts de tous les pays et de tous les peuples.

3. Aucune contradiction entre les Etats, aucune différence entre les régimes sociaux, les idéologies et les modes de vie ne devrait effacer une nécessité qui est la même pour tous : maintenir la paix et prévenir une guerre nucléaire. Dans les interventions de la majorité des délégations, l'on sent transparaître l'inquiétude devant le sort de la paix du monde, la prise de conscience du fait que le monde se trouve à un tournant dangereux et la nécessité de déployer tous les efforts pour éviter la menace nucléaire qui pèse sur nous.

4. Aujourd'hui, alors que la situation internationale est devenue de plus en plus tendue par la faute des forces impérialistes, alors que la course aux armements effrénée à laquelle se livrent ces forces menace de nous plonger dans une catastrophe nucléaire, les paroles de la Charte selon lesquelles l'Organisation des Nations Unies est appelée à "préserver les générations futures du fléau de la guerre" semblent de plus en plus d'actualité.

5. La RSS d'Ukraine, qui a participé à la création de l'ONU, en définissant ses buts et principes, a toujours fait en sorte que l'ONU puisse affermir la paix et la sécurité internationales, surmonter les situations de crise et renforcer leur rôle dans la lutte pour déli-

vrer l'humanité de la menace de guerre. Nous estimons que les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour maintenir la paix et développer la coopération entre les Etats, conformément aux dispositions de la Charte, car cela est particulièrement important aujourd'hui alors que le monde se trouve dans une situation où les buts et les principes de cette Charte sont violés et méconnus.

6. Dans une période de lutte intense entre deux tendances politiques opposées, rien n'est plus urgent que de limiter la course aux armements et de parvenir au désarmement. L'avenir de l'humanité en dépend. Pour cette raison, la RSS d'Ukraine, avec tous les pays de la communauté socialiste, souhaite que l'on adopte des mesures réelles et urgentes pour éviter une guerre nucléaire, freiner la course aux armements, parvenir au désarmement et éliminer les foyers de tension internationale.

7. Maintenir la paix, assurer la coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents et résoudre tous les différends par des moyens pacifiques, voilà les tâches principales du Programme de paix pour les années 80 qui a été adopté par le vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Ce sont ces tâches qui déterminent l'orientation générale des initiatives de politique étrangère de l'Union soviétique. Elles répondent aux intérêts fondamentaux de la majorité des pays non alignés, elles sont conformes aux aspirations pacifiques de tous les peuples, ainsi qu'aux buts et aux principes de la Charte.

8. Cependant, les milieux impérialistes agressifs, particulièrement ceux des Etats-Unis d'Amérique, adoptent une position tout à fait opposée en ce qui concerne les questions de paix et de guerre. Les Etats-Unis et leurs plus proches alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] ont décidé de renforcer l'affrontement, d'accélérer la course aux armements, de saper la stabilité stratégique existante dans le but de s'arroger une supériorité militaire, de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats et d'encourager l'agression et le règne de l'arbitraire dans les relations internationales.

9. Les Etats-Unis ont bloqué les pourparlers sur l'interdiction totale de tous les essais d'armes nucléaires, sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, sur la limitation et la réduction ultérieure des activités militaires dans l'océan Indien, sur la limitation du commerce et du transfert des armes classiques et sur les systèmes antisatellites. Les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale, par la faute des pays de l'OTAN, ont été freinés. Les décisions de l'Organisation des Nations Unies visant l'interdiction des armes à neu-

trons, le refus de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, l'ouverture de pourparlers sur le désarmement nucléaire, n'ont pas encore été mises en œuvre. En outre, des fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis et certains dirigeants des pays de l'OTAN défendent l'idée de la possibilité d'utiliser le premier l'arme nucléaire et du renforcement des arsenaux nucléaires à cette fin.

10. Voilà la véritable raison de la détérioration de la situation mondiale et du renforcement de la menace de guerre.

11. Le monde est témoin aujourd'hui de préparatifs de guerre, d'une menace constante de recours à la force militaire, d'une utilisation de méthodes fortes en diplomatie et d'un endoctrinement des populations dans un esprit militaire. N'est-ce pas là une manifestation concrète du caractère réactionnaire de l'impérialisme contemporain. L'aventurisme dans les affaires internationales, qui est inhérent à l'impérialisme, est lourd d'un danger particulier, aujourd'hui, étant donné précisément que le monde contient maintenant un potentiel énorme d'armes très destructives qui peuvent même détruire la vie sur terre.

12. En soulignant toute la gravité de l'époque où se déroule la trente-septième session de l'Assemblée générale, la délégation de la RSS d'Ukraine pense néanmoins que les peuples du monde ont à leur disposition les moyens d'empêcher un conflit thermonucléaire. A l'instar des autres pays socialistes, la RSS d'Ukraine est convaincue que dans les circonstances actuelles il faut redoubler d'efforts pour normaliser la situation internationale, recourir à tous les moyens capables de remédier au climat politique malsain qui règne actuellement. Nous croyons qu'un rôle très important appartient à l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. L'ONU ne doit pas permettre à un Etat ou à quelques Etats de réduire à néant tous les progrès qui ont été réalisés pendant les années 70 dans les relations internationales, de renoncer au progrès de la détente et de pousser le monde toujours plus avant sur le chemin de la guerre.

13. Il faut prendre aujourd'hui un tournant décisif en faveur de la limitation de la course aux armements et du désarmement et adopter sans délai des mesures pratiques dans ce domaine. Ce ne sont pas des paroles dont nous avons besoin, ni des déclarations de bonnes intentions. Il faut une attitude constructive pour résoudre les problèmes les plus aigus du monde contemporain et cela seul pourra permettre d'arrêter le glissement de l'humanité vers le précipice nucléaire.

14. Dans ce but, les pays socialistes ont présenté de nombreuses propositions concrètes et réalistes visant à la cessation de la course aux armements ainsi que des mesures de désarmement dans divers domaines. Je citerai la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/100, sur l'initiative de l'Union soviétique, qui proclame que le crime le plus grave contre l'humanité est d'utiliser le premier l'arme nucléaire et invite les pays à des efforts conjugués grâce à des négociations menées de bonne foi et sur un pied d'égalité pour arrêter et renverser la course aux armements nucléaires.

15. L'Union soviétique a adopté dans ce but une mesure de caractère historique puisqu'elle a assumé de façon unilatérale l'obligation de ne pas utiliser la première l'arme nucléaire. Ce stimulant puissant doit mener à un affaiblissement radical de la menace d'une guerre nucléaire et vient renforcer la confiance dans les relations internationales. Toutefois, il est indispensable pour cela que l'exemple de l'Union soviétique soit suivi par les puissances nucléaires, qui doivent s'engager à ne pas utiliser les premières les armes nucléaires. A ce moment-là, la menace d'un anéantissement nucléaire serait écarté de la vie de l'humanité. Tous les aspects de la sécurité internationale pourraient alors avoir un nouveau caractère. On verrait s'ouvrir de nouvelles possibilités d'accélérer le progrès dans la voie de la solution des questions concernant la limitation des armements et le désarmement.

16. Nous pensons également qu'à cette session l'Assemblée générale pourrait grandement contribuer à la réalisation de la proposition soviétique relative à la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales¹. La mise au point et la conclusion d'un tel traité sont particulièrement actuelles dans les conditions de tension qui règnent aujourd'hui alors que certains Etats, non seulement menacent de plus en plus de recourir à la force, mais contrairement à la Charte et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, y ont directement recours pour asservir d'autres Etats ou d'autres peuples. Un traité de non-recours à la force pourrait encourager la non-utilisation de toutes les armes quelles qu'elles soient dans des buts d'agression. Il est grand temps d'adopter une telle mesure. Mais si l'Assemblée générale érigeait en norme de droit international le non-recours à la force ou à la menace du recours à la force, à l'aide de tout type d'armes, nucléaires ou classiques, nous sommes profondément convaincus que cela servirait les intérêts de la sécurité, non seulement des Etats dotés d'armes nucléaires, mais également des Etats non dotés d'armes nucléaires.

17. Les propositions de l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement² portant sur l'élaboration et sur la mise en œuvre par étapes d'un programme de désarmement nucléaire, ainsi que les propositions réalistes de nombreux autres Etats en vue de freiner et d'arrêter la course aux armes nucléaires, constituent une base solide pour la cessation de l'accumulation des moyens de guerre les plus dangereux. On peut être certain que l'appui de l'Assemblée générale à la réalisation pratique de telles mesures destinées à limiter les armements et à favoriser le désarmement contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

18. Il ne fait aucun doute que des accords concrets et tangibles lors des négociations américano-soviétiques, qui se déroulent actuellement à Genève, sur la limitation et la réduction des armes stratégiques et sur la limitation des armes nucléaires en Europe contribueraient grandement à la réalisation de cet objectif.

19. Un sérieux obstacle à la mise au point de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires, ainsi qu'à l'apparition de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires, serait un arrêt immédiat et une interdiction

tion des essais d'armes nucléaires par tous les Etats et dans tous les milieux. Vingt années se sont écoulées depuis la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau³. Toutefois, l'arrêt complet des essais nucléaires n'a pas pu être réalisé en raison de la position d'obstruction adoptée par certains Etats nucléaires. En outre, comme chacun le sait, le Pentagone est en train de mettre au point de nouveaux programmes destinés à perfectionner davantage les armes nucléaires ainsi que des types et systèmes d'armes de ce genre encore plus dangereux. Les Etats-Unis ont interrompu les pourparlers trilatéraux sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Afin de sortir de cette impasse, l'Union soviétique a demandé que l'on procède à la rédaction et à la conclusion sans délai d'un traité international sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et a soumis pour examen, lors de cette session, les dispositions fondamentales d'un tel traité [voir A/37/243]. La proposition soviétique tient compte de tous les éléments positifs que l'on a pu établir, au cours de l'examen de ce problème pendant de nombreuses années, en ce qui concerne l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Cette proposition reflète aussi les idées et les opinions de nombreux Etats, particulièrement pour ce qui est des questions du contrôle de la réalisation de tout accord futur. Le décret par tous les Etats dotés d'armes nucléaires d'un moratoire sur toutes les explosions nucléaires, y compris les explosions pacifiques, contribuerait à la création de conditions plus favorables en vue de l'élaboration d'un tel traité. Un tel moratoire serait en vigueur jusqu'à la conclusion du traité lui-même.

20. La délégation de la RSS d'Ukraine est convaincue qu'une solution rapide de la question de l'arrêt et de l'interdiction immédiate des essais d'armes nucléaires contribuerait grandement à freiner la course aux armes nucléaires, et qu'elle faciliterait notamment l'arrêt du perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, la mise au point de nouveaux types et systèmes de ces armes ainsi que le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. La conclusion d'un traité sur cette question importante, pour autant, bien entendu, que tous les Etats dotés d'armes nucléaires montrent clairement leur volonté politique et une attitude constructive, contribuerait à la diminution de la menace d'une guerre nucléaire.

21. L'Union soviétique a également proposé que l'Assemblée examine à la présente session un autre point de l'ordre du jour intitulé "Intensification des efforts pour que soit écartée la menace d'une guerre nucléaire et que l'énergie nucléaire puisse être mise en valeur sans danger" [voir A/37/243]. La RSS d'Ukraine accorde une grande importance à cette question. Dans notre République, le développement de l'énergie nucléaire se réalise rapidement grâce à la construction de centrales atomiques, ce qui permet de satisfaire, dans le domaine énergétique, les besoins croissants de l'industrie, de l'agriculture et de la recherche scientifique.

22. Il va de soi que la destruction d'objectifs nucléaires pacifiques, même au moyen d'armes classiques, équivaldrait en fait, par ses conséquences, à

une attaque au moyen de l'arme nucléaire, que l'ONU a déjà qualifiée de crime le plus grave contre l'humanité.

23. C'est pourquoi la nécessité de garantir que l'énergie nucléaire puisse être mise en valeur sans danger découle logiquement de la nécessité d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. A cet égard, la délégation de la RSS d'Ukraine part du principe que la sécurité de la mise en valeur de l'énergie nucléaire suppose que les Etats nucléaires, de même que les Etats non dotés d'armes nucléaires, qui souhaiteraient développer l'énergie nucléaire et utiliser cette énergie à des fins pacifiques multiples, ne doivent permettre aucune action de nature à détruire délibérément les objectifs nucléaires pacifiques. Leonid Brejnev, dans son allocution aux participants à la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'AIEA, a souligné la nécessité de prendre toutes les mesures possibles pour que l'énergie atomique — cette immense réalisation de l'intelligence humaine — ne serve que les intérêts de la paix et ne devienne jamais un moyen de destruction de la vie sur terre.

24. L'interdiction et l'élimination des armes chimiques constituent toujours l'un des problèmes les plus actuels. Le projet de dispositions fondamentales d'une convention conçue dans ce but proposé par l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement⁴ constituerait un pas décisif dans cette voie.

25. Le refus des Etats-Unis de participer aux pourparlers bilatéraux américano-soviétiques et la voie dans laquelle ils se sont ouvertement engagés, qui consiste à augmenter la production et le stockage de nouveaux types d'armes chimiques, y compris l'arme binaire, ainsi que le déploiement de cette arme dans divers pays de l'OTAN, vient déjouer les espoirs des peuples qui souhaitent voir résoudre rapidement cette question importante et vient renforcer le danger de la menace d'une guerre chimique. En outre, aux fins de camouflage, ce refus de participer aux pourparlers et le renforcement des arsenaux d'armes chimiques s'accompagnent d'une propagande mensongère anti-soviétique.

26. Le projet de dispositions fondamentales d'une convention, proposé par l'Union soviétique, tient compte de la position d'autres Etats, notamment dans le domaine de la vérification, et ouvre des perspectives réelles d'entente sur une base mutuellement acceptable. Il faut pour cela que les Etats-Unis et leurs alliés fassent preuve d'une bonne volonté sincère et d'une attitude constructive.

27. La délégation de la RSS d'Ukraine estime nécessaire de relancer les pourparlers sur l'interdiction de l'arme chimique au sein du Comité de désarmement ainsi que de reprendre les pourparlers bilatéraux sur cette question entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique. L'Assemblée générale peut, à notre avis, contribuer à l'interdiction et à l'élimination de l'arme chimique en demandant la reprise des pourparlers, l'interdiction de la production et du déploiement de nouveaux types d'armes chimiques, y compris l'arme binaire, ainsi que l'interdiction de son déploiement sur le territoire d'autres Etats.

M. Fischer (Autriche), vice-président, prend la présidence.

28. Avant-hier, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire d'un événement remarquable : le lancement par l'Union soviétique du premier satellite artificiel de la terre, qui a marqué l'ouverture de l'ère spatiale. Le monde est en droit d'être fier des succès réalisés au cours de ces années dans le domaine de la conquête et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, lequel ne doit servir qu'à la coopération pacifique entre Etats. A cet égard, nous sommes très alarmés de voir les programmes militaires spatiaux mis au point par les Etats-Unis. Cette situation dangereuse exige, dans les plus brefs délais, la conclusion d'un traité international interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, comme l'a proposé l'Union soviétique².

29. Il est aussi important de limiter et de réduire les armes de type classique et les forces armées conventionnelles. La première mesure sur cette voie devrait être un accord en vue de ne pas augmenter les forces armées ou les armes de type classique, ce qui servirait de base à des pourparlers sur leur réduction future.

30. La RSS d'Ukraine a été l'une des premières à ratifier la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination⁵. Nous estimons que l'entrée en vigueur le plus rapidement possible de cette Convention donnerait la possibilité de résoudre des problèmes plus importants dans le domaine de la limitation et de la réduction des armes de type classique.

31. Etant donné la situation mondiale actuelle, il est vital d'adopter des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité internationale, d'éliminer les foyers de tension et les conflits militaires ainsi que les actes d'agression dans différentes parties du monde.

32. Ces derniers mois, la situation au Moyen-Orient a pris une tournure tragique et dangereuse. Une fois de plus, nous avons vu éclater, dans cette région, une conflagration militaire qui a coûté bien des milliers de vies humaines. De nouveaux revers ont été essuyés sur la voie du règlement juste du conflit au Moyen-Orient. Nous avons été témoins de crimes horribles et monstrueux dont la responsabilité repose, comme une tache indélébile, sur les milieux dirigeants d'Israël qui ont déclenché une guerre destructrice contre le Liban. Ce qu'a fait la soldatesque israélienne dans ce pays martyr n'est autre chose qu'un génocide, l'extermination planifiée et délibérée du peuple palestinien. La tragédie de Beyrouth a ressuscité dans la mémoire de l'humanité les scènes les plus horribles du passé, les crimes sanglants commis par les nazis pendant la deuxième guerre mondiale. Elle est comparable aux crimes des fascistes, tels que le massacre de Babi Yar, à Kiev, où des dizaines de milliers de personnes ont été tuées en 1941, la plupart des femmes, des enfants et des vieillards, ainsi que de nombreux Juifs innocents aux côtés des Russes et des Ukrainiens.

33. Aveuglés par une intoxication militariste, les milieux dirigeants d'Israël n'ont pas seulement traîné dans la boue les normes internationales universellement reconnues, les concepts réaffirmés dans la

Charte et la volonté de la communauté internationale exprimée dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ils ont également détruit leur propre image humaine. L'agresseur n'a pu commettre ces actes que parce qu'il était protégé politiquement et aidé militairement et financièrement par les milieux influents des Etats-Unis d'Amérique. Leur rôle dans la tragédie libanaise est honteux, car sans leur appui Israël n'aurait jamais osé commettre son agression.

34. Les accords de Camp David et la prétendue stratégie entre Washington et Tel-Aviv sont la cause directe du renforcement de l'agressivité israélienne. Il est tout à fait clair que la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient vise à accroître la tension pour renforcer et augmenter leur présence militaire dans cette région afin de pouvoir s'ingérer directement dans les affaires des Etats de cette région et des régions adjacentes.

35. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de rechercher sérieusement un règlement global et juste au Moyen-Orient. Il est clair que la voie devant aboutir à un tel règlement ne passe pas par l'affrontement hostile et les accords séparés, ni, non plus, en essayant de résoudre le problème palestinien par des moyens militaires ou autres, allant à l'encontre de la volonté du peuple palestinien. Dans le plan de règlement proposé par le Président des Etats-Unis, l'élément principal manque, à savoir la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à créer son propre Etat. En outre, dans ce plan, les Etats-Unis déclarent ouvertement qu'ils s'opposent à la création d'un tel Etat.

36. Un règlement politique global du conflit du Moyen-Orient doit comprendre le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, l'exercice des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer son propre Etat, et la garantie de conditions permettant le développement indépendant, dans la sécurité, de tous les Etats du Moyen-Orient. Le 15 septembre dernier, le chef de l'Etat soviétique, Léonid Brejnev, a présenté une nouvelle initiative qui, de façon résumée, donne les modalités d'un règlement véritablement juste et durable au Moyen-Orient.

37. Nous sommes convaincus qu'une paix durable dans cette région ne pourra être réalisée que grâce aux efforts collectifs de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple palestinien. C'est pourquoi l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ont proposé la convocation d'une conférence internationale à ce sujet. Nous sommes prêts à coopérer en ce sens avec tous ceux qui ont à cœur la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans les autres régions du monde.

38. Le déroulement des événements dans le monde dépendra beaucoup des relations entre les Etats européens appartenant à des systèmes sociaux différents. Au cours de la dernière décennie, les pays de l'Europe ont ressenti les bienfaits de la détente, qui a eu des effets heureux sur le climat international et qui a permis une coopération fructueuse entre l'Est et l'Ouest, dans tous les domaines. Pendant cette période, les peuples européens ont de mieux en mieux compris

que la seule voie raisonnable consistait à poursuivre la détente et à l'étendre au domaine militaire.

39. Pour que le continent européen devienne un continent de paix et de coopération authentique, il faut éliminer de nombreuses barrières qui ont été élevées artificiellement récemment et, avant tout, réduire le niveau d'affrontement militaire dans cette région.

40. La délégation de la RSS d'Ukraine tient à réaffirmer sa position de principe, qui est d'appuyer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Il faut poursuivre les efforts afin que les pourparlers intercommunautaires qui ont lieu sous les auspices de l'ONU soient couronnés de succès ainsi que pour régler les questions litigieuses dans un esprit de compréhension et de bonne volonté. Une importante condition du règlement à Chypre est la démilitarisation de l'île, c'est-à-dire le retrait de toutes les forces étrangères et l'élimination de toutes les bases militaires étrangères.

41. L'assainissement du climat mondial en général, le relâchement des tensions et le renforcement de la sécurité en Asie seraient grandement facilités si l'on donnait suite à une proposition de la République populaire mongole tendant à conclure une convention de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre Etats de l'Asie et du Pacifique⁶. Si l'on arrivait à restructurer les relations dans cette immense région sur la base des principes du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'inviolabilité des frontières, de la non-ingérence, du non-recours à la force ou à la menace du recours à la force, du règlement des différends par des moyens exclusivement pacifiques, on réaliserait des progrès historiques dans cette région. L'initiative de la Mongolie va dans le même sens que la proposition visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, et d'autres idées constructives des Etats asiatiques.

42. Nous réaffirmons notre position de principe à l'égard de la question de Corée de même que notre solidarité avec la lutte de la République populaire démocratique de Corée pour la réunification démocratique et pacifique de sa patrie, à l'abri de toute ingérence extérieure, et pour le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée du Sud.

43. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que la cessation complète des actes d'agression contre l'Afghanistan et la garantie de ne pas les reprendre, de même que la cessation de toutes les autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, sont une condition importante de la normalisation de la situation en Asie. L'inscription de ce que l'on appelle la question de l'Afghanistan à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et l'introduction de résolutions dépourvues de réalisme politique ne peuvent que gêner les efforts visant à régler cette situation. Le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan a présenté des propositions concrètes et constructives visant un tel règlement.

44. La RSS d'Ukraine appuie également les initiatives des Etats de l'Indochine concernant le renforcement de la paix dans le Sud-Est asiatique, l'ouverture d'un dialogue constructif et l'élargissement de la coopération avec les Etats membres de l'Association des nations du Sud-Est [ANASE] et, en particulier,

les propositions faites dans un communiqué conjoint publié le 7 juillet par la Conférence des ministres des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea [voir A/37/334]. Nous sommes convaincus que la transformation de l'Asie du Sud-Est en zone de paix et de stabilité non seulement répondrait aux intérêts des peuples de cette région, mais favoriserait aussi la paix mondiale.

45. La politique d'agression des racistes sud-africains, qui jouissent de l'appui des Etats-Unis et de certains pays occidentaux, menace également gravement la paix et la sécurité internationales. Les activités subversives et les actions militaires menées par l'Afrique du Sud contre des Etats indépendants d'Afrique, notamment contre l'Angola, sont pratiquement constantes. Le régime de Pretoria ignore grossièrement les décisions de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance à la Namibie. Le système inhumain d'*apartheid* est toujours pratiqué en Afrique du Sud.

46. La RSS d'Ukraine est résolument en faveur de l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte, afin d'obliger le régime d'Afrique du Sud à mettre un terme à son odieuse politique d'*apartheid* et à ses agressions contre les Etats voisins de première ligne et à accorder l'indépendance à la Namibie.

47. L'une des tâches qui incombe à l'Assemblée générale, à sa trente-septième session, est de trouver une solution aux problèmes économiques internationaux sur une base équitable et démocratique. C'est là une tâche urgente et importante parce que l'on assiste dans ce domaine à un certain nombre de phénomènes qui menacent sérieusement la réalisation des objectifs progressistes énoncés dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Les forces impérialistes qui, dans le passé, ont saboté l'élaboration et l'adoption de ces documents de base, portent maintenant la responsabilité principale de l'aggravation des tensions dans tous les domaines, y compris ceux du commerce et de l'économie. Leur politique continue à être l'obstacle principal au progrès dans la normalisation et la démocratisation des relations économiques internationales.

48. La RSS d'Ukraine, avec les autres pays socialistes, ne cesse d'exiger que les relations économiques entre Etats servent le développement pacifique, l'avantage mutuel, le renforcement des relations amicales et de la coopération entre les peuples. Nous sommes également convaincus que l'élimination de la menace de la guerre, le renforcement de la paix, la cessation de la course aux armements, constituant par eux-mêmes des tâches primordiales, constituent en même temps une base sûre de progrès dans le domaine du développement économique et social et pour surmonter le retard hérité du colonialisme.

49. Les débats au cours de cette session prouvent que les Etats Membres sont plus que jamais conscients du fait qu'il est particulièrement urgent que l'Organisation des Nations Unies mobilise toutes les forces dans les domaines qui pourraient le plus efficacement

renforcer la paix et promouvoir les intérêts de tous les peuples.

50. Il est clair que les tentatives faites par les milieux impérialistes pour entraîner l'ONU dans une guerre psychologique contre les pays de la communauté socialiste et certains Etats non alignés, et s'en servir pour intervenir dans les affaires intérieures de ces Etats, vont à l'encontre de ces efforts. Ces tentatives et même les appels à lancer une croisade contre l'URSS et les Etats socialistes nuisent sérieusement au développement de la coopération internationale. Nous avons souvent entendu toutes sortes de menaces et avons fait l'objet de sanctions de tous genres, mais l'Etat soviétique s'est développé et continuera de se développer avec succès. L'Union soviétique s'approche avec confiance de son sixième anniversaire en poursuivant une politique étrangère pacifique et en cherchant à élever le bien-être matériel et spirituel des travailleurs.

51. En décembre 1922, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un Etat a été créé, dont les relations se fondent sur la fraternité et l'aide mutuelle entre des peuples d'origines raciales et nationales différentes. La solidité de l'Union soviétique a été mise à l'épreuve dans des circonstances très dures, telles que l'intervention étrangère, le blocus économique et politique et les invasions sanglantes des fascistes. Le caractère humanitaire des principes sur lesquels se fonde l'Union est constamment confirmé. La création de l'URSS a renforcé notre conscience d'Etat national et a montré que seules les conditions d'égalité, de liberté et de respect mutuel peuvent permettre aux peuples de réaliser pleinement leur capacité spirituelle et créatrice. La RSS d'Ukraine s'enorgueillit du fait qu'elle a été l'un des premiers pays à demander la création de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, il y a 60 ans. Vladimir V. Shcherbitsky, membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste de l'Ukraine, a souligné au cours des solennités marquant le mille cinq centième anniversaire de la ville de Kiev que "les peuples de notre pays ont appris, à la suite de leur propre expérience, que vivre en union, en un seul Etat, accroît leur force, et accélère leur développement social, économique et culturel. Nous défendrons inlassablement notre union sacrée et la renforcerons dans tous les domaines."

52. L'Etat soviétique multinational, né il y a 60 ans, est aujourd'hui une force puissante dans la lutte pour le renforcement de l'amitié entre tous les peuples du monde et pour l'instauration d'une paix durable sur la planète.

53. La RSS d'Ukraine, avec les autres Etats Membres de l'ONU, est prête à continuer inlassablement, résolument et avec persistance à redoubler d'efforts dans la lutte menée en faveur de la paix, du progrès social, de la coopération et de la compréhension entre les peuples.

54. M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation des Emirats arabes unis pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis certain

que votre longue expérience dans le domaine des relations internationales jouera un rôle positif dans la direction de nos délibérations et de nos travaux et nous permettra de réaliser les objectifs qui motivent notre présence ici. Je veux également exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Kittani, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour rapprocher les divers points de vue et pour chercher des solutions satisfaisantes aux nombreux problèmes dont l'Assemblée a été saisie lors de la session précédente et des sessions extraordinaires et d'urgence qui l'ont suivie. J'exprime également notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a entrepris pour renforcer les fondations et principes sur lesquels reposent l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions l'analyse de fond qu'il nous a soumise concernant les obstacles auxquels se heurtent l'ONU et les tentatives sérieuses qu'il fait pour renforcer la capacité de l'Organisation à accomplir ses tâches et à régler les problèmes internationaux.

55. Le Secrétaire général a souligné, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, les difficultés que rencontre l'ONU pour jouer efficacement et décemment son rôle, particulièrement dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, compte tenu du fait que l'Organisation est un lieu idéal pour conduire les négociations relatives au règlement pacifique des différends internationaux. A cet égard, je suis pleinement d'accord avec la remarque exprimée sans équivoque dans le rapport à savoir que "l'objectif le plus urgent est de réhabiliter le principe d'une action collective pour la paix et la sécurité, qui figure dans la Charte, afin que l'ONU soit mieux à même de s'acquitter de sa tâche essentielle" [*voir A/37/1, p. 2*]. Il incombe à tous les gouvernements de faire leur cette attitude bien fondée, sans laquelle la logique de la force l'emportera, ce qui aurait pour conséquence d'exposer les Etats, particulièrement les plus petits, aux nombreux dangers qui constituent une menace pour leur sécurité et leur intégrité territoriales. Cette situation ne relève pas de l'imagination, elle est au contraire une réalité indubitable et est mise en évidence de manière tragique dans la région du Moyen-Orient, particulièrement agonisant.

56. Les événements du Liban ont souligné le fait que la méthode du recours à la force et du fait accompli utilisée par Israël ne permet d'obtenir ni la paix ni la stabilité. La question de Palestine se dresse de manière flagrante devant la communauté internationale en dépit des tentatives faites par les dirigeants de Tel-Aviv pour en atténuer la portée par leur appareil militaire. De toute évidence, l'invasion du Liban par Israël et son occupation continue du territoire libanais ne font que refléter la conduite d'Israël dans l'emploi de sa puissance militaire pour dissimuler son échec politique et son isolement international.

57. Les Emirats arabes unis, Etat arabe épris de paix, expriment leur répulsion devant le massacre hideux perpétré par les forces d'occupation sionistes contre les Palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila et les dénoncent énergiquement. Il appartient à tous les Etats Membres, en particulier aux grandes puissances, de prendre des mesures sérieuses pour mettre un terme à l'agression israélienne contre les peuples libanais et palestinien et travailler au retrait

immédiat et inconditionnel des forces israéliennes d'agression du territoire libanais tout entier afin de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et autres instances internationales.

58. A cet égard, je ne puis manquer d'insister sur la responsabilité des Etats-Unis d'Amérique, étant donné qu'ils ont participé, après l'avoir parrainée, à la conclusion de l'accord qui a conduit à l'évacuation des combattants palestiniens de Beyrouth et a garanti la sécurité des Palestiniens dans les camps de réfugiés, ainsi que celle de la population civile de la partie occidentale de Beyrouth. Toute négligence de la part des Etats-Unis constituerait une violation de leurs obligations politiques, contractuelles et morales. Nous demandons aux Etats-Unis de faire tout ce qui est possible, aux termes de leurs obligations à cet égard, pour empêcher que se reproduise un massacre semblable et d'agir de façon déterminée pour obliger Israël à se retirer sans conditions du territoire libanais.

59. Le fait que l'OLP soit sortie victorieuse d'une guerre très inégale, grâce à sa persévérance, à sa modération et à sa capacité de négocier à partir d'une juste position, grâce aussi à la manière dont elle a réagi aux résolutions internationales, montre bien son désir de parvenir à une solution juste et pacifique, contrairement à Israël qui a donné la preuve qu'il était une entité agressive qui ne respecte ni les résolutions, ni les normes, ni les règles internationales. L'OLP est sortie de cette épreuve plus déterminée encore à rétablir les droits légitimes du peuple palestinien, malgré l'illusion d'Israël que sa guerre au Liban anéantirait le peuple palestinien et par là même la cause palestinienne.

60. Les honteuses politiques et pratiques d'Israël illustrées par son défi flagrant des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et son utilisation de la force armée pour atteindre des objectifs illégitimes, exigent que l'on remette en question son appartenance à l'ONU. Israël a apporté la preuve, sans équivoque aucune, par le massacre haineux qu'il a commis au Liban et par ses pratiques inhumaines et illégales continues dans les territoires arabes occupés, qu'il est un Membre ni capable ni désireux de s'acquitter de ses obligations les plus élémentaires aux termes de la Charte. C'est pourquoi il nous appartient de reconsidérer son appartenance à l'ONU et à tous les organismes internationaux.

61. L'initiative de paix du Président Reagan, au Moyen-Orient, représente un progrès dans la position des Etats-Unis. Nous espérons cependant que cette position évoluera de manière positive vers la reconnaissance des droits du peuple palestinien et de son représentant légitime, l'OLP, afin que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant. Afin d'atteindre cet objectif, qui se fonde sur les nobles buts et principes consacrés dans la Charte, je demande instamment au Gouvernement des Etats-Unis de reconsidérer son appui militaire et politique à Israël. Les événements récents ont confirmé que cet appui constitue l'épine dorsale de l'arrogance, de l'intransigeance et de l'agression continue d'Israël contre les peuples arabes, en particulier contre les peuples palestinien et libanais, et du rejet de toutes les initiatives de paix.

62. Ma délégation réaffirme que la juste solution du problème du Moyen-Orient repose sur le règlement de la question palestinienne sur la base des principes suivants : premièrement, retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem; deuxièmement, permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris son droit au retour, à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la pleine souveraineté, par la création d'un Etat indépendant sur son sol national; troisièmement, participation sur un pied d'égalité de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, à toutes tentatives, tous efforts, toutes conférences, pour régler cette question. Les conclusions de la douzième Conférence au sommet arabe soulignent les principes définissant un cadre juste et global de règlement de la question palestinienne.

63. Le rejet par Israël des options proposées, qu'elles soient faites par des Arabes ou par d'autres, n'est autre chose qu'un chantage et une tentative d'influencer la tendance internationale actuelle. Le plan global de paix arabe, fondé sur la légalité internationale, met le monde en face de ses responsabilités inéluctables en vue d'aboutir à une juste paix dans la région. Ce plan ne s'adresse à aucune partie internationale en particulier, mais bien plutôt à toutes les parties éprises de paix, un rôle hautement important étant assigné à l'Organisation et aux membres du Conseil de sécurité afin de superviser les garanties de paix.

64. Mon pays se préoccupe de la guerre entre l'Iraq et la République islamique d'Iran qui a éclaté il y a plus de deux ans, entraînant des pertes considérables de ressources humaines, militaires et économiques pour les deux pays. En outre, ce conflit menace la sécurité et la stabilité de la région du Golfe qui est d'une importance stratégique et économique à l'échelle de la planète. La persistance de cette guerre ne sert aucunement les intérêts d'un pays ou de l'autre, non plus de ceux de la communauté internationale. A cet égard, mon pays se félicite de la réponse concrète de l'Iraq en vue de mettre un terme à la guerre dans l'intérêt des deux pays et dans l'intérêt de la région, en particulier de la proposition de retrait de ses forces à l'intérieur des frontières internationales, initiative qui lui a gagné l'appréciation de la communauté internationale en tant que mesure propre à terminer rapidement le conflit. Nous nous félicitons également des efforts entrepris par le Secrétaire général, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés, ainsi que de tous les autres efforts internationaux visant à rétablir la paix et obtenir la conciliation entre ces deux pays musulmans et à créer les fondements nouveaux des relations entre ces deux nations sur la base de la paix, du bon voisinage et du respect mutuel qui devraient conduire au bien-être et à la sécurité de la région. Nous espérons que l'Iran répondra à ces initiatives afin de mettre un terme à l'effusion de sang et à parvenir à instaurer la paix dans la région.

65. Au cours des dernières décennies, la région de l'océan Indien a été un centre de rivalité entre les grandes puissances pour la création de sphères d'influence, en raison de son importance économique et stratégique. En tant qu'Etat voisin de cet océan, nous sommes vivement préoccupés par l'escalade con-

tinuelle de la tension dans la région. Nous appuyons la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale contenant la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. A cet égard, nous ne pouvons que regretter que l'attitude de certains Etats ait abouti à la remise de la conférence internationale, qui devait se réunir à Sri Lanka en 1981 en vue d'adopter les mesures nécessaires pour l'application de la Déclaration, en particulier par les grandes puissances.

66. La présence persistante de forces étrangères en Afghanistan, malgré les nombreux appels lancés par l'ONU et d'autres organismes demandant le retrait immédiat des forces étrangères, est une question qui empêche le peuple afghan de choisir son gouvernement par des élections libres, choix qu'il devrait pouvoir faire sans subir la moindre influence étrangère.

67. Cette présence militaire met en danger l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, qui est un Etat non aligné. Le gouvernement de mon pays a maintes fois condamné l'intervention étrangère en Afghanistan comme étant une violation flagrante de la Charte et un acte d'agression contre les droits de l'homme et la liberté des peuples. Nous affirmons qu'il doit y avoir une solution politique et globale se fondant sur le plein respect de l'indépendance de l'Afghanistan, de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son statut de non-aligné.

68. En ce qui concerne Chypre, à notre avis, les négociations entre les deux communautés sont l'une des conditions fondamentales permettant d'aboutir à un règlement juste de la crise que connaît cet Etat. A cet égard, les Nations Unies doivent continuer, par l'intermédiaire du Secrétaire général, de s'efforcer d'aider les deux communautés à parvenir à une certaine entente et d'arrêter les conditions permettant de restaurer la paix.

69. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a lutté pour le respect du droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, compte tenu de leurs espoirs, aspirations et intérêts. Si la plupart des peuples du monde ont obtenu leur indépendance, certains territoires se trouvent encore sous la domination coloniale, notamment en Afrique australe, où le Gouvernement sud-africain persiste dans sa politique raciste, malgré la condamnation internationale de celle-ci en tant que crime contre l'humanité. Le refus de laisser le peuple sud-africain exercer son droit fondamental à l'autodétermination représente une violation des principes les plus importants de la Charte et des résolutions de l'ONU ainsi qu'un grave défi pour la communauté internationale.

70. Ce qui encourage ce régime raciste dans son intransigeance, c'est la coopération économique, militaire et politique continue qu'il reçoit de certains Etats Membres de l'ONU. Le gouvernement de mon pays estime que c'est dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité que la question de Namibie peut être réglée de la façon la plus rationnelle. Il réaffirme la responsabilité fondamentale de l'ONU à l'égard de ce territoire depuis la fin du mandat de l'Afrique du Sud en 1966. Le Conseil de sécurité doit imposer des sanctions à l'Afrique du Sud et adopter les mesures nécessaires prévues au Chapitre VII de la Charte.

71. La délégation de mon pays appuie fermement la lutte légitime menée par la South West Africa People's Organization [SWAPO] pour l'autodétermination et l'indépendance du peuple namibien. Elle condamne vigoureusement les actes d'agression répétés commis par l'Afrique du Sud contre les Etats voisins.

72. La détérioration de l'atmosphère de confiance dans les relations internationales a abouti à la continuation de la course aux armements, ce qui représente une grave menace pour l'ensemble du genre humain. Malgré la Déclaration de la première Décennie du désarmement [résolution 2602 E (XXIV)] et le Programme d'action adopté à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [voir résolution S-10/2], première session consacrée au désarmement, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine en raison de l'absence de volonté politique de la part des grandes puissances. L'échec de la récente Conférence du désarmement en est une preuve évidente.

73. Nous pensons que si le désarmement est la préoccupation de tous les Etats, la responsabilité à l'égard de la cessation de la course aux armements incombe principalement aux grandes puissances, qui produisent des armes nucléaires de destruction totale. Les déclarations de l'ONU visant à la création de zones dénucléarisées représentent une importante contribution à la création d'un climat de paix et de sécurité dans le monde. La possession d'armes nucléaires par des Etats qui ne respectent pas les normes de comportement international ni les dispositions des conventions internationales et qui violent les résolutions de l'ONU représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le désarmement général et complet sous contrôle international reste une condition préalable indispensable pour la création d'une atmosphère générale de confiance, pour la réduction des dangers de tension dans le monde et pour l'élimination des obstacles qui empêchent l'utilisation d'énormes ressources matérielles aux fins du développement économique et social, afin d'assurer la prospérité et de meilleures conditions de vie pour l'humanité tout entière.

74. Les résultats obtenus à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer au cours de sa dernière session, qui s'est tenue en avril au Siège de l'ONU à New York, à savoir, l'adoption à la majorité écrasante des Etats du monde de la Convention sur le droit de la mer⁷, qui établit un système juridique global pour l'exploitation pacifique des mers à des fins diverses, notamment dans les domaines maritime et économique, ont été le fruit d'un compromis général qui harmonise les points de vue et intérêts différents, compte tenu du principe du "patrimoine commun de l'humanité", approuvé par l'Organisation des Nations Unies, il y a de nombreuses années. Le succès obtenu en revient à l'ONU, qui a souscrit à la demande de tenir la Conférence; au Secrétaire général, qui l'a appuyée au cours de maintes sessions, pendant plusieurs années; et à la participation efficace des membres à la Conférence, en particulier du Groupe des 77, qui a déployé des efforts très louables pour concilier les divers points de vue.

75. Constatant avec une vive préoccupation l'ampleur de la détérioration de l'économie mondiale, mon pays juge nécessaire de réviser l'ordre économique international actuel afin de le rendre plus juste et plus

équitable dans l'intérêt de l'humanité. L'économie mondiale reste confrontée à des problèmes de croissance économique, de commerce international, et à l'accroissement constant des taux d'inflation et de chômage. La coopération internationale doit donc être renforcée et des efforts déterminés doivent être déployés pour faire face à cette détérioration de la situation, qui menace non seulement les pays en développement mais aussi l'économie des Etats industrialisés, étant donné que le monde est devenu étroitement interdépendant dans les domaines politique, économique et social. Le caractère étroitement lié des problèmes économiques du monde exige des solutions totales et non partielles. Les Etats industrialisés doivent en être conscients et devraient contribuer efficacement à réformer l'ordre économique et financier mondial actuel. Le monde industrialisé devrait également examiner de manière favorable les propositions qui ont été présentées par les pays en développement qui espèrent de nouvelles contributions positives au développement de leurs économies qui souffrent constamment de la récession, de la stagnation et de déficits de balance de paiements. La coopération entre les pays en développement pour régler ces problèmes devrait être considérée comme un complément plutôt que comme une solution de remplacement à la coopération entre le Nord et le Sud. Cela n'allège en rien les responsabilités et devoirs des pays industrialisés à l'égard des pays en développement. Ces responsabilités exigent que les Etats industrialisés ajustent leur politique qui contrôle actuellement le marché des produits de base et le marché des services, en vue de présenter des solutions à long terme qui accorderaient une attention particulière au renforcement de la sécurité alimentaire.

76. En tant que pays du tiers monde, les Emirats arabes unis ont besoin de ressources variées pour développer leur économie et répondre au besoin en bien-être de leur population. Ils jouent, cependant, un rôle concret en offrant leur assistance à d'autres pays du tiers monde par des mécanismes de financement établis à cette fin. Parmi ces mécanismes, on peut citer en particulier le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement économique arabe, créé en 1971, fournissant une assistance à l'étranger, en plus de l'assistance pour le développement provenant d'autres sources, telles que le Fonds spécial de l'OPEP, le Fonds arabe pour le développement économique et social et la Banque arabe pour le développement africain.

77. Mon pays reconnaît pleinement que la solution à différents problèmes économiques et financiers internationaux se trouve dans le caractère crédible d'un dialogue Nord-Sud constructif. La réponse positive des membres de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, tenue à Versailles en juin, aux propositions faites par le Groupe des 77, est un facteur encourageant. Nous espérons que le Groupe de Versailles réagira rapidement aux propositions récentes qui ont été présentées par le Groupe des 77 et qui sont considérées comme des concessions considérables afin de faciliter les progrès de ces négociations. Les conditions actuelles dont souffre l'économie mondiale exigent plus que jamais une restructuration par la communauté internationale des facteurs fondamentaux qui contrôlent

le progrès économique et social dans le monde, en particulier le développement des Etats du tiers monde.

78. Malgré cette sombre situation internationale, j'insiste sur la pleine confiance de mon pays dans les idéaux et principes de la Charte en tant que cadre idéal de consultations permanentes et de dialogue permettant de régler les problèmes du monde par tous les moyens pacifiques. Je voudrais également prier instamment l'ONU de faire de son mieux et de jouer le rôle fondamental qui lui est confié par la Charte et de créer les conditions appropriées permettant d'aboutir à la paix, à l'harmonie, au progrès et à la prospérité pour toutes les nations.

79. M. HOANG BICH SON (Viet Nam) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, adresser au Président, M. Hollai, de la Hongrie, les félicitations les plus chaleureuses pour son élection aux hautes responsabilités de Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale et exprimer ma conviction que grâce à ses talents éminents et à sa riche expérience, il saura, en collaboration avec les autres membres du Bureau, conduire la présente session à des résultats fructueux.

80. Nous sommes en train de vivre une période pleine de perturbations complexes et d'épreuves difficiles. Le travail créateur et les réalisations économiques et autres des peuples, au cours des 37 années passées, sont placés devant la menace de destruction due aux sombres nuages de la tension dans la situation internationale. Dans l'espoir de sortir de la récession économique prolongée et de faire face au renforcement des forces de paix, de démocratie, d'indépendance nationale et de progrès social, et visant à continuer d'imposer leur volonté sur les peuples, les Etats-Unis d'Amérique, au cours des trois années écoulées, ont lancé, en collusion avec d'autres forces réactionnaires, une contre-attaque globale contre l'indépendance et la souveraineté des peuples et contre la paix mondiale. Ils ont poussé la course aux armements à une échelle sans précédent dans la recherche d'une supériorité militaire. Des centaines de milliards de dollars ont été consacrés à la production d'armes d'extermination massive, y compris les bombes à neutrons. Ils ont décidé de déployer des missiles à moyenne portée en Europe occidentale, proclamé sans vergogne leur doctrine de "guerre nucléaire limitée", introduit des forces de déploiement rapide dans la région du golfe Persique, renforcé leur flotte dans la mer des Caraïbes et construit de nouvelles bases militaires dans l'océan Indien en vue de préparer des agressions et des interventions dans tous les continents, créant de nouveaux foyers de tension dans les diverses régions du globe.

81. Cette politique aventuriste et belliciste constitue une menace des plus graves à la paix et à la sécurité internationales et va à l'encontre des aspirations de milliards de personnes de par le monde. La collusion entre le chef de file de l'impérialisme et les forces réactionnaires internationales est l'élément générateur de tension, avec le danger de rendre celle-ci explosive. Aussi, la lutte pour la paix et la sécurité internationales est-elle devenue plus que jamais une tâche urgente de premier plan pour tous les peuples. A part les complexes militaro-industriels des puissances impérialistes à la recherche du surprofit dans

la guerre et la course aux armements, aucune nation ne tire profit de la guerre aujourd'hui. Les aspirations profondes à la paix de milliards de gens constituent la puissance du mouvement de paix d'une ampleur sans précédent, capable d'arrêter la main belliqueuse des forces impérialistes et réactionnaires. L'unification des efforts et la coordination des luttes menées par les pays socialistes, les pays non alignés et les forces de paix et de démocratie dans les pays occidentaux offrent de grandes possibilités de repousser le danger d'une guerre nucléaire et de faire obstacle à la politique belliciste et d'agression des impérialistes et des réactionnaires internationaux.

82. Ayant vécu 35 années de guerres consécutives, alors que le monde jouit de la période de paix la plus longue de ce siècle, le peuple vietnamien comprend profondément la signification de la paix. Ensemble, avec toutes les forces éprises de paix de cette planète, notre peuple a mené et mène encore une lutte inlassable pour l'indépendance nationale, déjouant l'une après l'autre toutes les manœuvres des forces de l'impérialisme et de la réaction internationale qui visent à faire de l'Asie du Sud-Est un foyer de nouvelle guerre mondiale.

83. Au cours des cinq derniers mois, 15 millions de Vietnamiens ont participé aux manifestations, briefings et séminaires et ont apposé leurs signatures en réponse au mouvement national pour la paix et le désarmement. Nous accordons sans réserve notre soutien aux initiatives de paix et de désarmement avancées par les pays socialistes et les pays non alignés. En particulier, nous apprécions hautement l'engagement unilatéral de l'Union soviétique de ne pas employer la première des armes nucléaires et voyons en cela un geste d'une importance historique. Si, à l'instar de l'Union soviétique, tous les pays dotés d'armes nucléaires, en premier lieu les États-Unis d'Amérique, prennent des engagements analogues, la possibilité de refouler la menace d'une guerre nucléaire d'extermination deviendra immédiatement une réalité, alors que les grandes puissances ne sont pas encore arrivées à un accord sur le désarmement. Les nouvelles propositions de l'Union soviétique, avancées par le ministre des affaires étrangères Gromyko devant l'Assemblée générale à la 13^e séance, témoignent une fois de plus que l'Union soviétique n'épargne aucun effort pour faire obstacle à la guerre et défendre la paix mondiale. De même, nous soutenons pleinement l'initiative de l'Union soviétique et du Secrétaire général de convoquer une conférence, au plus haut niveau possible, des États membres du Conseil de sécurité pour trouver une solution aux questions touchant la paix et la sécurité internationales.

84. Etant un pays asiatique riverain de l'océan Pacifique et de l'océan Indien, le Viet Nam actuel accueille chaleureusement les initiatives de l'Inde et d'autres pays non alignés visant à faire de l'océan Indien une zone de paix. De même, nous soutenons fermement l'initiative de la République populaire mongole concernant la conclusion d'une convention de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre les États de l'Asie et du Pacifique⁶. La réalisation de telles initiatives constituera une contribution efficace à la paix et à la sécurité internationales.

85. Les hommes de conscience ne peuvent rester indifférents devant les crimes abominables perpétrés par les agresseurs israéliens contre la population civile du Liban et de la Palestine. Les massacres atroces au Liban font penser aux crimes commis par les hitlériens pendant la seconde guerre mondiale, par les agresseurs américains à My Lai pendant la guerre du Viet Nam et par la clique de Pol Pot au Kampuchea. Alors que les bourreaux du type d'Hitler et de Pol Pot, au Moyen-Orient, restent impunis, les massacres comme ceux commis au Liban ne seront pas les ultimes crimes contre l'humanité. Le Gouvernement des États-Unis ne saurait se disculper devant les crimes d'agression et de génocide des sionistes israéliens.

86. Ensemble avec toute l'humanité progressiste, le peuple vietnamien condamne avec indignation les agresseurs israéliens et ceux qui leur ont fourni des milliards de dollars et des armes et exige qu'il leur soit infligé un châtement mérité. Une fois de plus, nous réaffirmons le soutien résolu du peuple et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam à la juste lutte menée par l'OLP, la République arabe syrienne, le Liban et les autres pays arabes contre les agresseurs israéliens et leurs protecteurs. Israël doit retirer ses troupes de tous les territoires arabes qu'il a illégalement occupés. Une juste solution pour la situation au Moyen-Orient ne pourra se réaliser qu'au cas où les droits légitimes du peuple palestinien, dont l'OLP est le seul représentant authentique, seront garantis, y compris le droit de fonder son État indépendant et souverain. N'importe quelle solution séparée ne viserait qu'à diviser les pays arabes, à encourager les forces agressives et serait certainement vouée à l'échec.

87. La situation qui prévaut en Afrique australe ne fait pas moins l'objet de nos préoccupations. S'ils ne sont pas arrêtés à temps, les crimes commis au Moyen-Orient se répéteront très probablement en Afrique australe où les racistes de Pretoria, pratiquant la politique féroce d'*apartheid*, s'opposent violemment à la lutte menée par les peuples namibien et sud-africain pour leur libération nationale et se livrent à des attaques de brigandage contre l'Angola, le Mozambique et les autres pays de première ligne. Le peuple vietnamien tient à exprimer sa profonde sympathie et son ferme soutien à la juste lutte des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud, menée sous la direction respective de la SWAPO et de l'African National Congress [ANC], ainsi qu'à celle des pays de première ligne. Nous appuyons entièrement toutes les mesures prises par l'Angola en vue d'asséner une riposte méritée aux agresseurs.

88. Nous soutenons sans réserve la lutte des peuples des Seychelles et de Madagascar contre l'intervention et la subversion impérialistes. Nous exigeons que les États-Unis restituent à Maurice l'archipel de Diego Garcia.

89. Le peuple vietnamien est résolu à se tenir aux côtés des peuples de Cuba, du Nicaragua et de Grenade en lutte contre les menaces d'agression, pour la défense des acquis de la révolution. Nous soutenons pleinement les peuples d'El Salvador, du Chili et d'autres peuples de l'Amérique latine en lutte contre les régimes dictatoriaux. En particulier, la lutte du peuple portoricain pour son indépendance contre le joug colonial jouit de toute notre sympathie. Le peu-

ple argentin peut compter sur la solidarité du peuple vietnamien dans sa lutte pour le recouvrement de sa souveraineté sur les îles Malvinas.

90. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens condamnent sévèrement la politique des pays impérialistes utilisant la pression politique et se livrant à des actes hostiles pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire de Pologne dans le dessein d'effacer les acquis socialistes du peuple polonais.

91. Nous soutenons résolument le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et le peuple afghan frère dans leur lutte contre la guerre non déclarée des impérialistes et des réactionnaires internationaux pour la défense de l'indépendance, de la souveraineté et de la sauvegarde des acquis de la révolution d'avril. Nous appuyons sans réserve la juste lutte du peuple coréen pour la réunification de sa patrie. La lutte persévérante du peuple du Sahara occidental pour son indépendance nationale, ainsi que celle menée par le peuple chypriote pour son intégrité territoriale, jouissent invariablement du ferme soutien du peuple vietnamien.

92. Ayant souffert du joug du colonialisme et ayant dû mener une lutte de longue haleine contre les agresseurs, le peuple vietnamien soutient sans réserve et d'une manière conséquente la lutte des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine pour l'élimination des derniers vestiges du colonialisme, pour la défense de leur indépendance nationale et pour l'édification d'un nouvel ordre économique international juste et équitable.

93. Nous sommes d'avis que dans la conjoncture actuelle où le fardeau de la crise économique et de la course aux armements pèse lourdement sur les pays en développement, où les Etats-Unis d'Amérique ont recours à la politique d'embargo et de sanctions économiques pour imposer leur volonté sur les peuples, la lutte des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international est nécessairement liée à la lutte commune des peuples du monde pour la paix et le désarmement, contre la politique d'agression et d'intervention de l'impérialisme. L'expérience des années écoulées nous a appris que seul le recours à la lutte sur les plans politique, économique et autres pourrait permettre aux peuples des pays en développement de devenir maîtres de leur destinée politique et de leurs ressources naturelles et arracher des concessions à l'impérialisme.

94. Les causes qui sont à l'origine de la tension dans la situation mondiale au cours des trois années passées sont précisément celles qui menacent la paix et la sécurité dans la région du Sud-Est de l'Asie.

95. Après l'échec de leurs tentatives d'entrer en collusion avec les Etats-Unis afin d'empêcher la victoire complète des peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea dans leur guerre de résistance pour le salut national, les réactionnaires des milieux dirigeants de Pékin ont considéré l'apparition du Viet Nam unifié comme le plus grand obstacle à leur stratégie d'expansionnisme au Sud-Est asiatique. Depuis 1975, la Chine s'est servie de la clique de Pol Pot comme instrument essentiel afin d'affaiblir le Viet Nam et de mettre à exécution cette politique d'expansionnisme.

Après le renversement de la clique de Pol Pot et après la défaite chinoise dans la guerre d'agression contre le Viet Nam en février 1979, les nouveaux maîtres de "l'empire du milieu" moderne ont mené une guerre de destruction sur plusieurs plans contre le Viet Nam et les autres pays de l'Indochine. En même temps, ils continuent à utiliser les débris des troupes de Pol Pot et montent de toutes pièces le prétendu problème du Kampuchea afin de renforcer leur collusion avec les Etats-Unis et d'autres forces réactionnaires contre les trois peuples indochinois et provoquer la confrontation entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE en vue de saboter la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, ce qui leur permettrait de pêcher en eaux troubles.

96. Pour couvrir ses visées expansionnistes et hégémonistes en Asie du Sud-Est, la Chine a forgé la prétendue menace du Viet Nam à l'égard des pays de l'ANASE en vue d'inciter ces derniers à se dresser contre le Viet Nam et de semer le désordre en Asie du Sud-Est.

97. Il convient de faire ressortir le fait que ce n'est pas la première fois que les agresseurs ont recouru à des prétextes pour déclencher la guerre contre le Viet Nam. Tout le monde sait qu'en 1964 les Américains ont monté l'incident du golfe du Bac Bo au Tonkin pour déclencher la guerre aérienne et navale de destruction contre la République démocratique du Viet Nam. Ce que font à l'heure actuelle les expansionnistes de Pékin n'est qu'une répétition des actes honteux qu'ont commis les impérialistes et les colonialistes dans le passé contre le Viet Nam.

98. A présent, la Chine exige le règlement du prétendu problème du Kampuchea comme condition préalable à la normalisation des relations entre le Viet Nam et la Chine, et considère ce prétendu problème comme l'origine du conflit sino-vietnamien. Il est cependant notoire que, dès le début de 1978, la Chine a utilisé la question des Hoas, Vietnamiens d'origine chinoise, pour lancer une campagne de subversion contre le Viet Nam, tout comme elle l'a fait pour s'opposer à l'Indonésie en 1965 et pour agresser l'Inde en 1962. Il est certain qu'ils recourront à des prétextes analogues quand ils jugeront nécessaire de provoquer un conflit avec d'autres pays en Asie du Sud-Est.

99. L'histoire a démontré que toute politique basée sur des fabulations est toujours vouée à l'échec. A présent, des personnes en nombre toujours croissant se rendent parfaitement compte que le prétendu problème du Kampuchea est en substance l'opposition montée par la Chine contre le Viet Nam et les autres pays de l'Indochine et n'est nullement le conflit entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine. Les plus récents développements en Asie du Sud-Est ont fait mieux comprendre à l'opinion internationale que les dirigeants de Pékin sont seuls à ne pas vouloir la paix et la stabilité dans cette région. La Chine a, à maintes reprises, rejeté nos propositions visant à détendre la situation sur les frontières entre le Viet Nam et la Chine et à renouer les pourparlers entre les deux pays afin de trouver une solution pacifique aux différends. Qui plus est, la Chine a cherché par tous les moyens à saboter le dialogue entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE pour résoudre les questions concernant la paix et la stabilité dans la région.

100. En dépit de la politique hostile poursuivie à présent par les dirigeants chinois contre le Viet Nam et les autres pays de l'Indochine, le peuple vietnamien ne considère jamais le peuple chinois comme son ennemi. Etant donné l'amitié millénaire qui existe entre les deux peuples, nous pensons que l'anomalie actuelle dans les relations entre le Viet Nam et la Chine n'est qu'un phénomène temporaire. Nous poursuivons toujours une politique conséquente tendant à persévérer dans la voie des négociations pacifiques afin de régler tous les différends entre les deux pays. Nous sommes prêts à reprendre les pourparlers entre le Viet Nam et la Chine à n'importe quel niveau, à n'importe quel endroit et dans le meilleur délai en vue de normaliser les relations entre les deux pays.
101. Animé du désir d'accélérer la réconciliation entre les pays de la région de l'Asie du Sud-Est, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a, au nom des pays indochinois, envoyé une lettre, en date du 15 septembre 1982 [voir A/37/334], aux pays de l'ANASE, donnant des éclaircissements supplémentaires aux propositions avancées à la Conférence des ministres des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam, qui s'est tenue en juillet 1982 à Hô Chi Minh-Ville, concernant le règlement des questions ayant trait à la paix et à la stabilité du Sud-Est asiatique. Nous considérons ces propositions comme des questions à négocier entre les deux groupes de pays. Nous sommes prêts à écouter les autres vues et à répondre positivement aux préoccupations légitimes des pays de l'ANASE. Nous pensons que les deux parties se doivent de respecter leurs intérêts légitimes réciproques, d'observer le principe de l'égalité et du respect mutuel, de ne pas imposer les vues de l'une sur l'autre et d'éviter toute ingérence extérieure. C'est dans ces conditions que toutes les questions concernant l'Asie du Sud-Est pourront être résolues d'une façon appropriée et que la paix et la stabilité dans la région seront garanties.
102. La situation au Kampuchea est en train de se développer favorablement. Sous la direction du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, au cours des trois années et plus qui viennent de s'écouler, le peuple kampuchéen a surmonté les difficultés et les épreuves les plus graves pour continuer sa merveilleuse renaissance après le cauchemar laissé par la clique de génocide de Pol Pot. L'opinion internationale a particulièrement bien accueilli la politique d'union et de concorde nationales du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea, laquelle s'est exprimée clairement dans la récente déclaration du Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères Hun Sen, permettant aux Kampuchéens qui sont encore dans les rangs de la clique de Pol Pot ou qui collaborent, directement ou indirectement, avec cette clique, de jouir de tous les droits de citoyens, y compris le droit d'éligibilité et le droit de vote dans les élections libres conduites en présence d'observateurs étrangers, s'ils cessent de collaborer avec cette clique et s'ils respectent la Constitution de la République populaire du Kampuchea. Avec sa politique extérieure de paix et de non-alignement, la République populaire du Kampuchea, de concert avec les autres pays de la péninsule indochinoise, est en train de développer son influence en tant que facteur de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est.
103. Nous lançons un appel à la communauté internationale : si pour le moment elle n'est pas en mesure d'aider activement le peuple du Kampuchea à accélérer sa renaissance et de favoriser le dialogue et la réconciliation entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ANASE, qu'elle ne fasse rien de nature à empoisonner l'atmosphère qui semble s'améliorer dans cette région.
104. Etant Membre de l'ONU, la République socialiste du Viet Nam espère que l'Organisation fera tout pour s'acquitter des nobles fonctions qui lui ont été assignées par les peuples. Il est regrettable que durant les 37 années de son existence, malgré la bonne volonté et les efforts louables de nombreux Etats Membres, l'ONU n'ait pas encore pu répondre aux espérances de l'humanité. Les grands changements réalisés au cours de cette période par les peuples dans leur lutte pour la paix, la démocratie, l'indépendance nationale et le progrès social ont eu lieu hors de l'ONU.
105. Au cours de la lutte des trois pays de l'Indochine contre l'une des agressions les plus meurtrières de l'histoire, l'ONU n'a pas reconnu le droit de représentation des peuples indochinois alors que, par contre, les forces impérialistes et réactionnaires adversaires de ces trois peuples disposaient de voix importantes en son sein. Aujourd'hui, au moment où les peuples du monde se réjouissent devant la renaissance du peuple kampuchéen qui a survécu au génocide, les criminels de la clique de génocide de Pol Pot et leurs complices dans le prétendu "gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique" n'ont toujours pas été expulsés de l'ONU. Pourtant, la renaissance du peuple kampuchéen reste, malgré tout, irréversible. Toute tentative visant à réimposer le régime de génocide au Kampuchea sera certainement vouée à l'échec.
106. L'humanité se trouve placée à l'heure actuelle devant des dangers extrêmement graves. La paix et la sécurité internationales sont menacées par la course frénétique aux armements et la politique de provocation du chaos dans le monde. Face à cette situation, les peuples du monde exigent que l'ONU assume la responsabilité qui est la sienne devant l'histoire. Nous sommes d'avis que, pour renforcer le rôle et l'efficacité de l'ONU, pour permettre à l'Organisation de se transformer réellement en un instrument de paix et de coopération internationales, il est essentiel que les Etats Membres respectent strictement les buts et les principes de la Charte et s'abstiennent de faire de l'Organisation un instrument d'ingérence dans les affaires intérieures et d'atteinte à la souveraineté des peuples. L'ONU ne peut accomplir sa mission que si elle appuie la lutte des peuples pour la justice et si elle répond aux ardentes aspirations de milliards de personnes de notre planète pour le maintien de la paix mondiale, la défense et l'indépendance des peuples, le développement de la coopération internationale et l'édification d'une vie prospère et heureuse pour tous. La République socialiste du Viet Nam n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution à cette noble cause.

107. M. ASAMOAH (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : J'éprouvé un plaisir tout particulier à unir ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour féliciter très chaleureusement, au nom du Gouvernement ghanéen, M. Hollai, pour son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Son élection est un hommage mérité rendu à ses nombreuses qualités éminentes qui lui permettent d'apporter, au service de cette tâche si difficile, sa vaste expérience et sa sagesse qui nous assureront du succès. Nous sommes certains qu'avec l'appui collectif de toutes les délégations, il saura conduire cette session à une heureuse issue. Ma délégation l'assure de sa pleine coopération. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Kittani, que nous tenons à remercier pour la tâche remarquable qu'il a accomplie en assurant le succès de la trente-sixième session, dont les travaux ont été fort difficiles. Au Secrétaire général et à son personnel qualifié et dévoué, je tiens à dire toute la profonde reconnaissance de ma délégation pour la compétence dont ils font invariablement preuve pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale.

108. Depuis la tenue de la trente-sixième session, la politique internationale n'a cessé d'être préoccupante et les efforts déployés pour trouver des solutions durables à de nombreux problèmes d'actualité se sont vus déjoués. La question palestinienne, la guerre entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, l'escalade de la course aux armements, les problèmes du colonialisme et du racisme et l'écart qui ne cesse de s'agrandir entre le Nord et le Sud dans le domaine économique, toutes ces questions deviennent de plus en plus complexes. Alors que s'ouvre cette trente-septième session, tous nos talents, notre imagination et notre bonne foi devront être mis pleinement à contribution pour la recherche d'un monde meilleur.

109. En attirant l'attention sur les situations explosives existant aujourd'hui dans diverses parties du monde, qu'il me soit permis de mentionner le Moyen-Orient, car c'est là un problème qui a gravement troublé la paix et la sécurité internationales. On aurait pu penser qu'à la suite de certaines mesures audacieuses prises à la fois dans le cadre et en dehors du système des Nations Unies, une amélioration pourrait se faire jour dans la situation du Moyen-Orient. Malheureusement, la situation s'est compliquée davantage par la récente dévastation tragique du Liban. L'invasion cynique de ce pays par Israël a entraîné la perte de milliers de vies humaines; elle a rendu des centaines de milliers de personnes sans abri et sans foyer; elle a ravagé des villes et des villages, détruit des biens et démolit des camps de réfugiés palestiniens, et ce, de façon injustifiée — et le monde entier est resté passif, comme si tout cela était attendu, comme si tout cela n'était que normal.

110. Il est inadmissible qu'après 35 années d'hostilités et de guerres, aucune solution durable n'ait été trouvée à la question de Palestine qui se trouve indéniablement au cœur du problème du Moyen-Orient. Le peuple palestinien n'a souffert que trop longtemps. La communauté internationale et certains gouvernements en particulier doivent abandonner leur crainte de se lancer dans de nouvelles politiques qui, seules,

pourraient assurer un foyer aux Palestiniens. Le moins qui puisse être fait est de mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant les droits fondamentaux et inaliénables des Palestiniens tels qu'ils sont définis dans les résolutions 3210 (XXIX) et 3236 (XXIX). Ces deux résolutions ont été de nouveau soulignées dans la résolution ES-7/2 de l'Assemblée générale. Le Ghana demande énergiquement qu'une solution finale à cette question soit recherchée en se fondant sur ces résolutions. Nous réaffirmons les principes qui sont à la base de ces résolutions, dont les plus importants sont les suivants : le droit du peuple palestinien, qui a été déplacé et déraciné de force, de retourner dans ses foyers et de recouvrer ses biens en Palestine; le droit du peuple palestinien à l'autodétermination sans ingérence extérieure; le droit du peuple palestinien à fonder son propre Etat souverain et indépendant en Palestine; le droit à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale qui doit s'appliquer à tous les Etats de la région; le droit de l'OLP, représentant du peuple palestinien, à participer sur un pied d'égalité à tous les efforts, délibérations et conférences sur la question de Palestine et la situation du Moyen-Orient dans le cadre de l'ONU.

111. Nous ne saurions prétendre que les aspirations légitimes des Palestiniens se laisseront briser par l'usage arrogant de la force. Comme les Israéliens doivent bien le savoir, l'ardent désir d'un peuple à avoir un foyer ne pourra jamais s'éteindre. Nous invitons Israël à se retirer de tous les territoires arabes qu'il a occupés. Tant qu'Israël ne prêterait pas l'oreille à la voix de la conscience de l'humanité, il continuera de créer les propres conditions de son isolement.

112. Une autre source de grave préoccupation est la guerre que continuent de se faire l'Iran et l'Iraq, deux pays en développement, qui auraient bien besoin de toutes les ressources matérielles et humaines, qu'ils détiennent en abondance, pour surmonter les obstacles du sous-développement et pour aider leurs frères moins fortunés du tiers monde. Cette guerre n'a aucun sens, et nous conseillons à nos frères de l'Iran et de l'Iraq de s'engager dans la voie de la paix.

113. Ma délégation est également préoccupée par les conflits régionaux non résolus à Chypre, en Afghanistan et au Kampuchea. La solution aussi promptement possible de ces conflits éclaircirait l'horizon international et remplacerait la crainte par la confiance dans l'avenir, ce qui renforcerait les chances de voir régner une paix véritable pour toute l'humanité. Ma délégation voudrait appuyer l'appel qui a été lancé pour le retrait des troupes étrangères de ces zones de crise ainsi que pour le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de ces régions. La solution de ces conflits ne sera cependant possible que dans le contexte d'un règlement global tenant compte des intérêts contradictoires de toutes les parties en cause.

114. Au cours des 37 années de son histoire, l'Organisation des Nations Unies a enregistré plusieurs succès dans les domaines de la décolonisation, de l'assistance au développement et des secours humanitaires. Les succès sont, toutefois, plutôt minces en ce qui concerne la solution des conflits et l'élimination des facteurs sous-jacents qui les engendrent. Dans cette situation, il est ironique de constater que toutes

les parties aux conflits sont signataires de la Charte et toutes ont donc l'obligation juridique et morale de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

115. La participation du Ghana aux délibérations de l'Organisation montre bien que mon pays appuie les initiatives de paix de l'ONU. Mon pays a sans cesse fourni des troupes aux forces de maintien de la paix de l'ONU dont le rôle est de s'efforcer de contenir les tensions latentes qui risquent d'être exacerbées par les différends existants. C'est là une tâche difficile et parfois dangereuse dont l'ONU s'est acquittée avec courage et dévouement, bien qu'elle n'ait pas toujours été couronnée de succès. Malgré toutes leurs lacunes, les opérations de maintien de la paix continuent d'être une entreprise utile et sérieuse que tous les Etats Membres devraient appuyer. Il est donc regrettable que les pays qui pourraient facilement le faire s'abstiennent ou refusent d'apporter toute contribution aux opérations de maintien de la paix. Nous invitons donc tous ces pays à honorer leurs obligations à cet égard et à verser leurs contributions dans le plus grand intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.

116. Mon gouvernement se tient prêt à appuyer toute mesure destinée à réexaminer les pouvoirs du Secrétaire général en vue de le rendre mieux à même de traiter, de façon décisive, des situations de conflit. Cette révision est nécessaire si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies ne se voit pas victime de la crise de confiance qui tend à se faire jour et qui résulte de la tendance qu'ont certains Etats Membres à diminuer son importance lors de la recherche de solutions aux problèmes internationaux.

117. Une question d'importance fondamentale pour la paix mondiale est le désarmement. Le résultat de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été très décevant. La responsabilité primordiale en ce qui concerne le contrôle des armements incombe aux grandes puissances. Il est intolérable qu'elles continuent à mettre en danger la sécurité de tous pour acquérir une supériorité militaire.

118. Nous savons que la qualité de la vie dans les pays en développement aurait un sens nouveau si une partie des dépenses actuellement consacrées aux armements était libérée pour l'assistance au développement. Cependant, non seulement on nous refuse cette assistance, mais nous risquons d'être anéantis à la suite de politiques que nous n'avons pas contribué à forger. Il est regrettable que les attitudes à cet égard ne semblent pas devoir changer.

119. L'humanité espère ardemment que l'harmonie et le développement de l'être humain pourront s'instaurer dans un climat de paix et de sécurité. La délégation du Ghana s'associe aux délégations qui se sont félicitées des propositions portant sur le gel nucléaire et elle invite les puissances nucléaires à saisir cette occasion pour prendre des mesures qui libéreront la génération actuelle et les générations futures du danger d'anéantissement.

120. Il n'est pas fortuit que la politique odieuse de l'*apartheid* soit pratiquée impunément en Afrique du Sud. Elle s'inspire de l'impérialisme et du racisme de l'Occident industrialisé et elle est appuyée par certains gouvernements et certaines sociétés transnationales,

quoi qu'elles puissent dire à l'effet du contraire. La politique d'*apartheid* a été consciemment et systématiquement érigée en bigoterie raciale institutionnalisée, théorie qui maintient que l'homme noir ne peut être qu'un objet de main-d'œuvre. Son travail est régi par des lois injustes et discriminatoires. Il souffre d'emprisonnement arbitraire et se voit privé des privilèges et des droits les plus élémentaires de citoyen de son propre pays. La structure de l'enseignement destiné aux Noirs est organisée de façon à donner des niveaux d'éducation séparés et inégaux qui sont destinés uniquement à satisfaire les besoins de main-d'œuvre de la société blanche et des sociétés transnationales.

121. Et, comme si tout cela n'était pas suffisamment humiliant, la politique du Gouvernement sud-africain consistant à créer des bantoustans ou des homelands indépendants a été inaugurée pour éliminer la cohésion interethnique nécessaire à toute action collective de la part de la majorité noire pour défendre sa liberté.

122. Ce qui se passe en Afrique du Sud devrait préoccuper le monde entier. Ceux qui passent sous silence les transgressions de l'Afrique du Sud pour quelque raison que ce soit et ceux qui recherchent des profits aux dépens de la dignité humaine sont aussi coupables que les fanatiques qui sont au pouvoir en Afrique du Sud.

123. L'agression du Gouvernement sud-africain contre l'Angola et le Mozambique, son intervention aux Seychelles et au Lesotho et ses menaces contre d'autres Etats de première ligne montrent combien la passivité de la communauté internationale peut encourager la menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique du Sud a jugé bon de refuser de se conformer aux résolutions de l'ONU et de poursuivre son occupation illégale de la Namibie. L'Afrique du Sud est un véritable hors-la-loi international et elle mérite, dès maintenant, des mesures punitives de la part du Conseil de sécurité. Et plus nous attendrons, plus nous risquerons de voir sa capacité nucléaire et celle d'autres régimes racistes mettre le monde à rançon.

124. Il ne fait pas de doute qu'un embargo sur le pétrole est non seulement possible, mais souhaitable, car il pourrait être efficace. Presque tous les besoins en pétrole de l'Afrique du Sud doivent être importés de l'étranger, et le pétrole raffiné est indispensable pour les transports et l'industrie sud-africains qui sont les leviers de sa force économique et militaire. Un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud n'aurait pas d'effets nuisibles sur les sociétés pétrolières internationales. Le commerce avec l'Afrique du Sud des cinq sociétés pétrolières qui dominent l'industrie du pétrole dans ce pays ne représente que 1 p. 100 de leurs transactions globales. Il n'y a pas non plus de grands pays producteur de pétrole dont la survie dépende véritablement des exportations de pétrole à destination de l'Afrique du Sud. Les sanctions envisagées pourraient être mises en œuvre non pas par l'adoption d'une méthode coûteuse qui consisterait à patrouiller le long des côtes sud-africaines, mais par le retrait des facilités de transport de pétrole vers l'Afrique du Sud, ce qui serait beaucoup moins cher. Nous n'appuyons pas l'argument cynique selon lequel la population noire serait la première victime si des sanctions obligatoires sur le pétrole étaient imposées

à l'Afrique du Sud. Je crois exprimer l'opinion de la majorité noire en Afrique du Sud en déclarant que ses souffrances sous le joug de l'*apartheid*, avec toute la dégradation que cela comporte, prendraient fin plus rapidement si l'on imposait des sanctions à l'Afrique du Sud.

125. Nous suivons avec intérêt et une certaine déception les efforts du groupe de contact occidental pour résoudre le problème de Namibie. Le lien que l'on établit entre ce problème et le retrait des troupes cubaines de l'Angola met en doute la sincérité de certaines des parties intéressées. Entre-temps, nous continuerons d'accorder notre plein appui à la SWAPO dans sa lutte pour éliminer le colonialisme et le racisme en Namibie.

126. Si l'on examine la situation économique actuelle, l'on voit régner le chômage, la récession, les déficits budgétaires, les taux d'intérêt élevés et d'autres difficultés dans le monde développé, d'une part, et une balance commerciale en détérioration, des déficits budgétaires inégalés, de lourds fardeaux de dette et des taux de croissance en baisse dans le monde en développement, d'autre part. Devant ce tableau, on ne peut que conclure que les crises dans le domaine politique ont leur parallèle dans le domaine économique et que ce sont deux éléments interdépendants.

127. Dans ce contexte décourageant, la difficile situation des pays africains non producteurs de pétrole, et qui sont depuis longtemps les pays les plus pauvres parmi les pauvres, a presque atteint un niveau désespéré. Point n'est besoin de rappeler à l'Assemblée que de nombreux pays africains ont enregistré des taux de croissance négatifs au moment même où ils souffrent d'une explosion démographique. Pour eux la pauvreté est devenue un mode de vie.

128. Le fait que l'économie mondiale souffre d'un déséquilibre général et que même les pays les plus économiques et les plus efficaces font face à de graves difficultés économiques met en relief ce que de nombreux pays en développement n'ont cessé de répéter, à savoir que le relèvement économique des pays développés du Nord est inexorablement lié à la prospérité économique et au progrès des pays en développement du Sud. Toute l'économie mondiale, en d'autres termes, est tellement interdépendante que la prospérité et le bien-être de chaque pays sont des conditions préalables à la prospérité de tous. Aucun pays ou groupe de pays ne peut aujourd'hui poursuivre des politiques économiques égocentriques sans risque à la longue d'aller au désastre économique. Pour cette raison, les blocus économiques, en dehors du cadre des sanctions imposées par l'ONU, sont aussi périmés et réactionnaires que la diplomatie des canonnières d'autrefois.

129. L'ordre ancien, qui traverse maintenant une crise grave, où les pays en développement fournissent d'abondantes matières premières à des prix peu élevés et déterminés par les marchés de l'Occident et sont obligés d'acheter des biens manufacturés à des prix élevés déterminés par les mêmes marchés, doit être remplacé par un système plus équitable où les bénéficiaires d'une activité économique accrue profiteront à tous ceux qui créent les richesses de ce monde et non seulement à une petite minorité de nations.

130. Nous réaffirmons que le réalignment des relations économiques internationales tel qu'il est envisagé dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adopté par l'Assemblée générale en 1974 [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], est nécessaire si l'on veut voir l'économie mondiale surmonter son malaise actuel.

131. C'est dans ce contexte que ma délégation déplore l'échec des efforts énergiques qui ont été entrepris afin de parvenir à un terrain favorable au lancement des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Nous estimons que l'urgence de la situation nécessite que cette question occupe sans tarder une place prioritaire à l'ordre du jour de la communauté internationale. Il ne peut y avoir de stabilité politique sans perspective de reprise économique générale et il ne peut y avoir de paix sans stabilité politique. Tant que des millions de personnes continueront à se coucher en étant affamées, tant que des milliers de personnes meurent de faim tandis que quelques nations se permettent de dépenser plus de 600 milliards de dollars annuellement dans le perfectionnement d'engins de destruction, il n'y aura pas de paix. La responsabilité en incombe directement aux pays industrialisés, de l'Occident en particulier.

132. Le Ghana est prêt à se joindre à toute entreprise sérieuse destinée à résoudre les problèmes en suspens afin de préparer le chemin pour une tentative sérieuse de redressement des déséquilibres économiques et des injustices passées et présentes.

133. Alors que le dialogue Nord-Sud a fait des progrès décevants, le Ghana est heureux de noter que les pays en développement ont déployé des efforts considérables en vue de développer la coopération pour le développement parmi eux. Nous sommes spécialement heureux de constater qu'un grand nombre de réunions sectorielles ont eu lieu cette année pour étudier l'application du Programme d'action de Caracas⁸ pour la coopération économique parmi les pays en développement, et nous avons l'intention d'apporter tout notre appui à toute initiative dans la voie de l'indépendance collective, non en remplacement d'une réforme économique globale mais en tant qu'effort supplémentaire. Le tiers monde doit finalement compter sur lui-même pour inverser les relations économiques d'exploitation engendrées par le colonialisme et l'impérialisme. Ceci demande un niveau beaucoup plus élevé de conscience politique que celui que pourraient se permettre certains pays du tiers monde ou que leur permettraient ceux qui devraient assumer les pertes. On trouve qu'il est plus commode de se contenter d'une relation néocolonialiste qui bénéficie à la classe dirigeante mais qui est préjudiciable en fin de compte aux intérêts des masses. Le Gouvernement du Ghana a l'intention de n'épargner aucun effort, aucune coopération ni aucun sacrifice nécessaire pour sauver les nations déshéritées du tiers monde.

134. L'adoption, le 30 avril 1982, de la Convention sur le droit de la mer⁷ par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer constitue un événement historique dans la vie de l'Organisation. Elle montre que l'ONU est capable de forger des instruments juridiques ayant caractère obligatoire pour

la paix, la sécurité et le développement. La Convention elle-même lie de façon harmonieuse des principes nouveaux et anciens du droit international, la notion de liberté des mers d'une part, et les notions modernes de zones économiques exclusives et d'héritage commun de l'humanité d'autre part.

135. La délégation du Ghana est fermement convaincue que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer nous apportera, lorsqu'elle entrera en vigueur, la seule forme d'ordre juridique régissant les océans qu'ait jamais connue la communauté mondiale. Cette dernière doit résister à toute action unilatérale qui pourrait être tentée dans le but de préserver les privilèges d'une minorité dans l'exploitation des ressources des mers.

136. Souvenons-nous, en cette session de l'Assemblée générale, que nous représentons les peuples d'un monde où les masses, dans leur grande majorité, aspirent à la paix, à la sécurité et au développement. N'oublions pas non plus que nous jouons notre rôle de diplomates dans un monde devenu interdépendant à l'extrême. Cette situation exige que nous abandonnions les intérêts nationaux égoïstes pour prendre l'engagement moral de nous consacrer au bien-être de la communauté internationale. La délégation du Ghana espère que la présente session contribuera à susciter cet engagement moral.

137. M. VALENCIA-RODRÍGUEZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous prier de transmettre à M. Hollai, président de l'Assemblée générale, les salutations de mon pays, ainsi que les meilleurs vœux de succès dans la conduite des travaux de la présente session de l'Assemblée générale, succès que nous assurent le prestige et l'expérience du président Hollai dans l'Organisation. Je salue également l'éminent Secrétaire général, qui vient de notre région d'Amérique latine, élu en décembre dernier pour s'acquitter de la haute responsabilité que lui a confiée la communauté internationale à l'égard de la paix et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Je désire également indiquer la profonde reconnaissance de ma délégation et adresser ses félicitations à M. Kitani, l'éminent président de la trente-sixième session. Les efforts qu'il a déployés lors des longs travaux de la trente-sixième session resteront toujours dans notre souvenir un exemple d'abnégation au service de la cause des Nations Unies.

138. Les problèmes mondiaux se sont considérablement aggravés au milieu d'une atmosphère chargée de tensions croissantes, d'insécurité collective, d'agressions qui n'ont été ni sanctionnées ni arrêtées, d'une crise aiguë de l'économie internationale. Le panorama du monde au cours de cette dernière année a été assombri par les dangers qui planent sur la paix, alors que les mesures adoptées par l'Organisation pour diminuer cet état de tension et d'insécurité n'ont pas donné les résultats que l'on espérait. La réalisation des nobles objectifs de l'ONU se trouve moins que jamais à la portée des peuples qui contemplant avec angoisse l'affaiblissement constant des résolutions de l'Assemblée générale et la non-observation des décisions du Conseil de sécurité. Rappelons-nous que l'humanité a placé sa confiance et ses espoirs dans l'Organisation des Nations Unies pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Si l'Organisation ne se montre pas capable d'atteindre cet objectif, les perspectives d'avenir sont de plus en plus affligeantes.

139. L'Equateur, quant à lui, adresse un appel pressant aux gouvernements des Etats Membres, et surtout aux grandes puissances, afin que, conformément aux responsabilités qui leur incombent, ils fassent pleinement montre de leur volonté politique de donner substance aux mesures adoptées par l'Organisation. Cette volonté politique est une condition essentielle si l'on veut rétablir un climat de compréhension internationale et écarter les dangers qui planent sur le futur de l'humanité.

140. Pour faire face à de telles perspectives, l'Equateur vient réaffirmer, à cette nouvelle session, sa position délimitée par les principes fondamentaux de sa politique internationale, parmi lesquels ressortent les principes de l'égalité souveraine des Etats, de la non-intervention, ainsi que le refus du recours ou de la menace du recours à la force dans les relations internationales, la non-reconnaissance des conquêtes territoriales réalisées par la force, la solution pacifique des différends, la coopération internationale, le respect des droits de l'homme, le rejet de la discrimination raciale, de l'*apartheid*, du colonialisme et du néocolonialisme.

141. Les déclarations communes du Président de l'Equateur et des Présidents du Brésil, du Venezuela et de la Colombie, à l'occasion des visites que le Président équatorien a faites dans ces pays frères, au cours de 1982, ainsi que la déclaration signée par neuf chefs d'Etat d'Amérique latine et d'Espagne, à l'occasion du récent transfert des pouvoirs en Colombie, réaffirment l'adhésion à ces principes et indiquent les grandes lignes de la politique internationale de l'Equateur.

142. Convaincu que la paix ne peut être réalisée qu'en observant ces principes fondamentaux du système juridique de l'ONU, l'Equateur se fonde sur ces notions pour continuer à demander le retrait immédiat des forces étrangères des territoires qui ne leur appartiennent pas, en Afghanistan comme au Liban et dans tout le Moyen-Orient, ainsi qu'à Chypre, au Kampuchea, en Namibie ou sur tout autre territoire où se trouvent des forces d'occupation.

143. L'Equateur a condamné l'agression du Liban, tout comme le massacre épouvantable de centaines de Palestiniens, qui s'est produit il y a peu de temps, à Beyrouth-Ouest, et il a exigé que soit faite l'enquête nécessaire pour établir les responsabilités. L'Equateur a exigé le retrait immédiat des forces d'invasion ainsi que la cessation des hostilités afin qu'il soit mis un terme aux pertes de vies humaines et à la destruction de ce pays martyrisé. Le peuple libanais doit être libéré de toute ingérence étrangère afin de pouvoir décider souverainement et démocratiquement de son destin et pour que soit respecté son droit fondamental et inaliénable de vivre en paix. De même, l'Equateur réaffirme la nécessité fondamentale de trouver une solution aux problèmes du peuple palestinien, qui a le droit de s'établir sur son propre territoire, le droit à l'autodétermination et le droit de participer, sur un pied d'égalité avec les autres pays de la région, aux négociations internationales en vue de trouver une

solution juste, définitive et générale à cette grave situation.

144. Dans cet état d'esprit, l'Equateur a suivi avec intérêt les nouvelles propositions visant à la pleine reconnaissance des droits fondamentaux du peuple palestinien et à la nécessité de donner suite aux décisions de l'ONU, en particulier à celles du Conseil de sécurité. En fait, conformément à ces dernières, la recherche de mesures pratiques qui permettraient de donner suite aux justes revendications des Palestiniens et qui réaffirmeraient le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, reste l'objectif urgent de la communauté internationale au Moyen-Orient.

145. L'Equateur vit dans un système démocratique, dans lequel les droits et les libertés fondamentales de l'homme sont pleinement respectés, comme cela est énoncé dans sa Constitution et dans les différents instruments internationaux pertinents. Mon pays affirme que le respect universel des droits de l'homme est nécessaire, sans critère sélectif concernant leur violation qui permettrait de ne pas critiquer dans une région ce que l'on critique dans une autre. Il soutient que chaque Etat membre de la communauté internationale devrait informer de son propre chef les instances internationales, telle que cette haute tribune, de la mesure dans laquelle les droits de l'homme sont respectés dans son cadre national.

146. A cet égard le Président constitutionnel de l'Equateur, M. Osvaldo Hurtado, a dit, au début de la session du Parlement équatorien cette année, que

“le Gouvernement a respecté scrupuleusement la liberté publique, de telle manière que nous pouvons indiquer fièrement que l'année écoulée n'a donné lieu à aucun cas où le respect des droits de l'homme aurait été limité. Les partis politiques, les syndicats, les Chambres de production et les *mass media* ont reçu les garanties les plus larges pour l'exercice de leurs activités.”

147. Le Code de conduite, signé à Riobamba en 1981 par les Présidents des pays du Groupe andin auxquels se sont ajoutés le Panama, le Costa Rica et l'Espagne⁹, réaffirme l'engagement par lequel le respect des droits de l'homme, des droits économiques politiques et sociaux représente une règle fondamentale de la conduite interne des Etats et que l'action commune pour défendre ces droits ne viole pas le principe de la non-intervention. Ce code réaffirme également la nécessité de favoriser le règlement des différends entre pays du Groupe andin ou entre ces derniers et des pays tiers par des moyens pacifiques, et il préconise un processus de désarmement sous-régional et régional qui, s'inspirant des postulats de la Déclaration d'Ayacucho de 1974¹⁰, représente une contribution réelle au désarmement général et complet, permettant ainsi de libérer des ressources pour les consacrer au développement économique et social.

148. Les nombreux problèmes mondiaux et les controverses de tout type qui existent dans les différentes régions, y compris les problèmes d'ordre territorial, ont une grande incidence sur la paix et la sécurité mondiales et méritent par conséquent toute l'attention de la communauté des nations.

149. Dans le cas précis du continent américain, les problèmes territoriaux qui subsistent en Amérique centrale et en Amérique du Sud et qui, nous pouvons l'affirmer, touchent quasiment tous les pays de cette région, empêchent la coordination d'une politique internationale qui permettrait de traiter les problèmes existants et de disposer de la coopération nécessaire pour les résoudre.

150. Il existe un grave problème territorial, entre l'Equateur et le Pérou, qui date de l'époque où nos peuples ont accédé à la vie indépendante; le problème s'est aggravé lorsque, par le recours à la force et à l'occupation du territoire équatorien, le Protocole de Rio de Janeiro¹¹ nous a été imposé, ce qui a privé l'Equateur du territoire amazonien auquel mon pays a droit en vertu de titres juridiques incontestables.

151. L'Equateur a toujours proposé de rechercher — et il ne cessera jamais de le faire — une solution pacifique, honorable, juste et équitable à ce problème, qui reconnaîtrait ses droits amazoniens. C'est pourquoi, du haut de cette noble tribune, nous invitons à nouveau le Pérou à offrir son concours loyal et efficace pour établir le plus rapidement possible le climat indispensable à la bonne entente entre nos deux pays, afin d'entamer les négociations en vue de trouver rapidement une solution définitive au différend qui nous sépare, sans condition préalable qui préjugerait le résultat des négociations, et avec l'assistance des pays les plus étroitement liés au maintien de la paix et à la recherche de l'harmonie entre les parties. Ce climat indispensable aux négociations a été gravement perturbé par les événements belliqueux de janvier et de février 1981 et par des incidents subséquents; mais plus encore, l'instauration d'un tel climat a été entravée par l'appropriation des territoires contestés que le Pérou a intensifiée depuis et dont il se sert pour faire croire que le différend territorial qu'il a avec l'Equateur a été résolu en faveur de ses revendications unilatérales.

152. Par conséquent, je tiens à réitérer ici les réserves exprimées par l'Equateur devant l'Assemblée à la 31^e séance de la trente-sixième session, au sujet de nos droits de souveraineté territoriale sur la zone sans frontière définie qui s'étend à l'est de la cordillère du Condor, à propos de tous actes ou travaux réalisés par le Pérou de même que ceux qui sont actuellement en cours ou qui pourraient être entrepris à l'avenir. En aucun cas, l'Equateur n'acceptera les revendications du Pérou sur cette cordillère, qu'aucun instrument signé par les deux pays ne mentionne comme frontière, pas même le prétendu Protocole de Rio de Janeiro imposé à l'Equateur en 1942, à la suite de l'invasion armée de 1941, alors que cette partie de son territoire était occupée.

153. En tant que pays de la région de l'Amazonie, l'Equateur joue son rôle dans le cadre du Traité de coopération amazonienne¹² entre les huit parties qui composent le bassin des eaux du grand fleuve qui a été découvert par une expédition partie, au XVI^e siècle, de Guyaquil et de Quito.

154. En raison de sa vocation pacifique, l'Equateur a appuyé toutes les résolutions adoptées en faveur du désarmement au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, en particulier les résolutions qui exigent le désarmement nucléaire et l'interdiction

des essais nucléaires. Nous réaffirmons notre condamnation absolue de cette course effrénée aux armements, ne serait-ce qu'en raison de notre instinct de préservation de la vie humaine sur la planète qui appartient aussi bien aux pays nucléaires qu'aux pays non nucléaires. Nous avons appuyé les résolutions demandant que les sommes astronomiques dépensées à des fins militaires dans le monde soient consacrées au développement des pays pauvres, élément indispensable à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. En ce sens, nous avons appuyé avec enthousiasme l'inscription à l'ordre du jour d'un point additionnel concernant le lien qui existe entre le désarmement et le développement.

155. En revanche, nous déplorons le manque de volonté politique des grandes puissances, qui ont empêché l'Assemblée générale, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, de ratifier même les points sur lesquels l'accord s'était fait lors de la première session extraordinaire consacrée à cette question.

156. Il existe évidemment d'autres facteurs importants dont il faut tenir compte pour contribuer au maintien de la paix et à la promotion du développement intégral des nations, comme l'élimination des agressions économiques et de l'exploitation illégale des ressources naturelles d'autres peuples, la modification des termes injustes de l'échange et la suppression de tout type de mesures coercitives.

157. La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a mis en lumière l'évolution d'un aspect du droit international qui a commencé il y a 30 ans avec la Déclaration de Santiago, dans laquelle l'Equateur, le Chili et le Pérou ont proclamé leur souveraineté et leur juridiction sur la mer qui baigne leurs côtes dans des limites de 200 milles. Cette position juridique est devenue universelle. Le nouveau droit de la mer reconnaît des droits vastes et précis de souveraineté aux Etats souverains sur les ressources naturelles de la mer, du fond des mers et du sous-sol marin, dans une zone de 200 milles. Le fait d'avoir reconnu que le fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale appartient au patrimoine commun de l'humanité constitue une victoire irréversible. Beaucoup a été obtenu. Cependant, il faut encore progresser pour parvenir à une protection définitive de tous les droits des peuples qui, comme l'Equateur, exercent leurs droits sur les mers sans violer aucune des normes du droit international.

158. De même, face aux prétentions inacceptables des puissances spatiales, selon lesquelles c'est le droit du premier occupant de placer des satellites géostationnaires, l'Equateur n'a cessé d'insister sur les droits particuliers des pays de l'Equateur et, ce, dans l'intérêt du monde en développement, et sur la volonté de conserver l'espace extra-atmosphérique en tant que zone de paix et de coopération pour le progrès scientifique et technique au service de toute l'humanité, en particulier des pays en développement, ce qui se trouve confirmé dans la Déclaration des pays de l'Equateur, qui se sont réunis à Quito en avril dernier. L'Equateur continuera de s'en tenir à cette position.

159. Le désarmement est étroitement lié au règlement pacifique des différends internationaux, qui est un élément essentiel à la compréhension entre les

pays et au renforcement de la paix et de la sécurité du monde. L'Equateur préconise le règlement pacifique dans toutes les instances dont il est membre, qu'elles soient internationales, régionales ou sous-régionales. Tous les différends, actuels ou futurs, entre Etats, doivent être exclusivement réglés par des moyens pacifiques, à l'abri de toute ingérence et de toute contrainte extérieures. Pour cette raison, nous maintenons que l'ONU doit redoubler d'efforts en ce sens.

160. Par conséquent, notre pays a appuyé le projet de déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux¹², tendant à renforcer et à rendre plus efficace le système de règlement pacifique des différends entre Etats, conformément à une initiative à laquelle l'Equateur a été partie dès la création du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Nous avons également souligné qu'il y avait lieu de créer un organe qui aurait le pouvoir de coopérer avec les parties à un différend en vue de lui trouver une solution pacifique à la demande de l'une des parties, ce qui permettrait d'utiliser pleinement les possibilités qu'offre la Charte à cette fin.

161. Parmi les instances d'importance grandissante, auxquelles l'Equateur participe, on compte le mouvement des pays non alignés que l'Equateur a rallié il y a environ un an, bien qu'il ait partagé les orientations et les prémisses du mouvement depuis la réunion tenue à Belgrade en 1961, afin de renforcer la paix et la coopération internationales et conformément à sa politique étrangère indépendante et libre de toute influence, qui respecte le pluralisme idéologique et qui cherche à maintenir des relations amicales avec tous les pays. Afin de pouvoir coordonner d'une manière adéquate la politique étrangère des pays qui ont les plus grandes affinités historiques, politiques et culturelles, le Président de l'Equateur a proposé que les ministres des affaires étrangères des pays latino-américains constituent un comité de coordination en tant que mesure indispensable au renforcement de l'unité et de la solidarité latino-américaine. Au niveau sous-régional, l'Equateur participe activement au processus d'intégration entre les pays des Andes, parties à l'Accord de Carthagène.

162. La Stratégie internationale du développement a été conçue pour répondre aux nouvelles dimensions d'un monde où intervient la coopération et pour promouvoir une nouvelle étape de croissance économique mondiale qui profiterait à tous et qui mettrait l'accent sur les activités en faveur de la paix par la mise en œuvre de nombreuses tâches de développement, lesquelles comprennent la nécessité de satisfaire les besoins mondiaux dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de la productivité, des sources d'énergie, des transports et des communications. Par conséquent, l'Equateur est persuadé qu'au sein de l'Assemblée les pays industrialisés manifesteront la volonté politique indispensable pour faire progresser les négociations globales et pour parvenir à un système de relations économiques mondiales qui reflète les principes d'équité, de souveraineté, d'égalité, d'interdépendance et de coopération entre Etats, qui sont ceux du nouvel ordre économique international. Il est impossible d'assister avec indifférence à l'élargissement du fossé qui n'a

jamais aussi gravement séparé les pays pauvres des pays riches. Cela concerne aussi bien l'accès aux sources de capitaux que l'accès aux marchés et le transfert de la technique, alors que l'inflation et le chômage affectent l'ensemble de la communauté internationale et frappent plus durement les plus faibles.

163. Il est indispensable de parvenir au respect effectif des dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats pour donner des bases justes et équitables aux relations économiques internationales. A cette fin, il est également nécessaire de donner une vie nouvelle au Conseil économique et social, organe principal de l'ONU où devraient être débattues les questions cruciales de notre temps. Le Conseil doit contribuer à consolider et à rendre plus cohérent le système tout entier des institutions spécialisées, des fonds de développement et des programmes opérationnels créés et consolidés au cours des trois dernières décennies. Il doit également assurer le suivi des résolutions de l'Assemblée ainsi que de celles du Conseil lui-même et de ses comités. Cette tâche constitue la partie principale des travaux de l'ONU puisque quelque 80 p. 100 des activités du système se développent dans le domaine économique et social.

164. Il convient à cet égard d'indiquer que le Comité de l'information, créé par l'Assemblée générale, est parvenu à adopter, par un consensus admirable et encourageant, 42 recommandations [voir A/37/21, par. 91] qui, nous l'espérons, seront approuvées par l'Assemblée générale. Parmi celles-ci, nous relevons un appel aux puissants moyens de communication mondiaux pour qu'ils appuient les efforts de la communauté internationale en faveur du développement global et, en particulier, les efforts accomplis par les pays en développement afin de réaliser leur propre développement économique, social et culturel.

165. Dans le cadre même des négociations globales, les Etats Membres devront identifier des plans et projets, ainsi que former du personnel avec l'aide de programmes opérationnels tel que le PNUD, dont les caractéristiques d'universalité, l'élaboration de programmes par les gouvernements, le financement au moyen de contributions volontaires et 32 ans d'expérience sont autant d'éléments qui en font un instrument idéal pour répondre aux besoins réels de développement mondial. C'est pourquoi il est nécessaire de tripler son action, ce qui est possible si les grandes puissances entendent les appels de l'Assemblée générale leur demandant d'accroître de 14 p. 100 leurs contributions. En ce qui le concerne, l'Equateur a procédé de cette manière. Les pays en développement ont procédé à un relèvement important de leurs contributions et, en même temps, ont accru leur coopération Sud-Sud dans les domaines économique et technique. Le système multilatéral de coopération technique et de préinvestissement dans le monde est des plus recommandables en raison de son indépendance politique, de son objectivité, de sa souplesse et de son expérience. Nous repoussons toute tentative visant à l'orienter vers l'administration des programmes de certains pays par d'autres, ce qui serait absolument intolérable.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), vice-président, prend la présidence.

166. Avec la coopération technique et le préinvestissement qui intègrent le transfert des techniques au développement économique, de l'investissement jusqu'à la production elle-même, il faut que le commerce devienne un instrument de justice entre les pays par l'adoption de prix équitables et l'élimination des barrières discriminatoires. Il convient également d'accélérer le processus multilatéral du commerce dans la mesure où il contribue le mieux à préserver l'indépendance des peuples et à éviter l'exploitation et la dépendance anachroniques qui ne sont que trop fréquentes en matière d'aide bilatérale. Il faut continuer de traiter de tout cela dans les instances internationales afin que les exportations en provenance des pays en développement puissent correspondre à une rémunération équitable et constituer des sources d'emploi pour les habitants de ces pays. On peut espérer que la prochaine session de la CNUCED permettra d'ouvrir des perspectives nouvelles, favorisant la compréhension et les décisions susceptibles d'assurer la dynamique du développement pour les pays du tiers monde.

167. Bien que l'Equateur ne soit pas partie contractante du GATT, il n'a cessé de s'intéresser aux activités de cette organisation, étant donné que l'objectif principal du GATT est la réduction des obstacles au commerce international et l'élaboration de normes qui permettraient de régulariser le commerce selon des critères justes et équitables. Cependant, le GATT n'est pas encore parvenu à régler les problèmes qui gênent le commerce des pays en développement, comme les restrictions quantitatives et l'accroissement des mesures protectionnistes qui s'appliquent aux produits dont ces pays sont les principaux exportateurs.

168. Nous avons exprimé notre préoccupation à propos des modalités suggérées pour différencier les pays en développement dans l'octroi d'un traitement préférentiel, parce que cette notion de progressivité, que les pays accordant les "préférences" introduiraient, est incompatible avec les règles fondamentales du système généralisé des préférences. L'Equateur a dit qu'il y avait lieu d'envisager un système de garanties sur la base de conditions et de critères mutuellement acceptés et complétés par un mécanisme multilatéral de contrôle et de surveillance. La prochaine réunion à l'échelon ministériel des Parties Contractantes du GATT fournira une occasion de parvenir à des accords concrets qui pourront permettre au GATT de s'acquitter de sa tâche essentielle, à savoir obtenir des bénéfices partagés.

169. Un cas de situation coloniale lamentable et anachronique s'est présenté cette année dans l'Atlantique Sud. Il s'agit de celui des îles Malvinas. Dans ce cas, une puissance extra-continentale a lancé une expédition punitive disproportionnée, avec l'appui d'autres grandes puissances, pour refuser le droit de souveraineté revenant à la République argentine. L'Equateur a maintenu sa position anticoloniale avant, pendant et après cet épisode belliqueux; il a rejeté l'utilisation de la force et a rappelé que le principe *uti possidetis juris* de 1810 est le fondement de la réalité territoriale des pays américains qui ont succédé à la Couronne espagnole, lorsqu'ils sont devenus indépendants; il a réaffirmé son adhésion à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays

et aux peuples coloniaux adoptée en tant que résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et dans laquelle le paragraphe 6 stipule clairement que :

“Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.”

On ne doit pas oublier que les îles sont situées sur le plateau continental argentin et à l'intérieur de la zone de sécurité établie par le Traité interaméricain d'assistance mutuelle¹⁵.

170. Il existe un différend qui doit être réglé par des moyens diplomatiques. A cet égard, l'Equateur a appuyé la demande d'inscription de la question des Malvinas, en tant que point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale [voir A/37/193]. Cette proposition a été présentée par 20 ministres des affaires étrangères de pays latino-américains et par Haïti, afin que les négociations entre la République argentine et le Royaume-Uni puissent être menées dès que possible dans le cadre de l'ONU.

171. Ce document historique renforce l'unité vigoureuse des peuples latino-américains, Membres fondateurs des Nations Unies et héritiers d'une très ancienne tradition juridique qui a renforcé le droit international et contribué de manière importante à la formation de l'ONU et de différentes organisations régionales, comme ils l'ont eux-mêmes reconnu.

172. Le Président de l'Equateur, considérant le fait que notre pays doit au Libérateur, Simón Bolívar, l'aboutissement de son indépendance politique et la défense de son intégrité territoriale, a déclaré “Année du bicentenaire du Libérateur” la période allant du 24 juillet 1982 au 24 juillet 1983, date à laquelle sera célébré le bicentenaire de cette grande figure mondiale de la liberté et de la compréhension internationale. L'Equateur, avec les autres pays bolivariens — à savoir, le Groupe andin et le Panama — s'associera pleinement aux hommages bien mérités qui seront rendus, dans le cadre des Nations Unies, à la pensée de Bolívar.

173. Lorsque, en 1822, Bolívar, en tant que Président de la Colombie, avait proposé aux Gouvernements de Buenos Aires, du Chili, du Mexique et du Pérou de se constituer en une Assemblée de pays confédérés, il avait prévu qu'elle établirait les bases juridiques entre les Républiques américaines et servirait de “conseil dans les dangers communs, de fidèle interprète des traités publics lorsque des difficultés se présenteraient et, en somme, de conciliateur de nos différends”.

174. Ce sont là d'autres raisons, confirmées par la Charte de San Francisco, sur lesquelles se fonde l'Equateur pour réaffirmer sa pleine confiance dans les Nations Unies et leur demander instamment, une fois de plus, d'intensifier leurs efforts pour atteindre les buts et objectifs du plus grand instrument juridique de notre époque.

175. M. MADI SOILIH (Comores) : Avant de commencer mon propos, je voudrais adresser, au nom de ma délégation, nos sincères félicitations à M. Hollai à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ses qualités de diplomate avisé, alliées à sa longue

expérience de l'Organisation, ainsi que les hautes fonctions qu'il a assumées dans son pays, constituent un gage certain pour la bonne marche de nos travaux et le déroulement serein de nos débats, au moment où l'Organisation est appelée à traiter un nombre sans cesse croissant de problèmes complexes de portée internationale. Nous lui souhaitons donc plein succès dans l'exercice de sa lourde charge.

176. Qu'il me soit également permis de rendre un vibrant hommage à son prédécesseur, M. Kittani, pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a su assumer la présidence de la précédente session. Nos hommages s'adressent également au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer au service de la paix dans le monde, depuis bientôt une année qu'il a été élu à la tête de l'Organisation.

177. Au moment où nous nous réunissons à nouveau au sein de l'Assemblée pour évaluer, suivant la tradition, le travail accompli par l'Organisation depuis la dernière session ordinaire et brosser un tableau de la situation internationale, force est de constater que, malgré nos légitimes aspirations à un monde meilleur, le bilan s'avère une fois de plus négatif. Comment le qualifier autrement alors que bon nombre de pays, notamment les plus faibles d'entre eux, vivent dans l'angoisse quotidienne, face à la montée inexorable des périls ?

178. En effet, les principes nobles et sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies sont bafoués et parfois sciemment violés. Les relations internationales, aussi bien politiques qu'économiques, se dégradent d'une façon démesurée et prennent une tournure de plus en plus inquiétante. Ici et là, la force tend à primer le droit et le fait accompli se substitue au dialogue et à la concertation.

179. Face à cette situation, nous estimons que des efforts doivent être accomplis plus que jamais en vue de rechercher les voies et moyens pouvant permettre de surmonter les problèmes, afin de préserver l'avenir de l'humanité. C'est dire le rôle primordial et déterminant que doit jouer l'Organisation dans ce monde troublé. Il est donc temps que l'objectif pour lequel elle a été créée, à savoir la sauvegarde et le maintien de la paix, soit enfin respecté. Il est temps de restaurer sa crédibilité, car des millions d'hommes placent leurs espoirs en elle, dans la mesure où, pour beaucoup d'entre eux, elle constitue parfois le seul recours.

180. Les multiples dangers que je viens d'évoquer trouvent, hélas, leur tragique illustration dans les événements graves qui viennent de se dérouler au Liban, il y a juste quelques jours. Le monde horrifié et indigné venait de découvrir, à travers les images de la télévision, le crime abject, le massacre gratuit de centaines d'enfants, de femmes et de vieillards dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et de Chatila à Beyrouth. Ce crime odieux, qui dépasse en horreur tout ce que l'on peut imaginer et qui nous rappelle, malgré nous, une page sanglante de l'histoire récente du monde que l'on croyait à jamais révolue, est d'autant plus impardonnable et injustifiable qu'il a été commis sur des victimes innocentes et sans défense.

181. Dans mon pays, la République fédérale islamique des Comores, le massacre de Sabra et de Chatila

a été ressenti avec douleur par toute la population. Un jour de deuil national et de prières à la mémoire des martyrs injustement assassinés a été décrété par le Président de la République, M. Ahmed Abdallah Abderemane, lequel a, par la même occasion, vigoureusement condamné ceux qui ont perpétré et facilité ce lâche forfait.

182. A maintes reprises, au sein de l'Assemblée, mon pays a eu l'occasion d'exprimer son point de vue sur le problème du Moyen-Orient. Pour nous, il ne fait pas de doute que c'est l'intransigeance d'Israël, dictée par ses visées annexionnistes et expansionnistes, qui empêche de trouver une solution durable à ce problème. Il ne fait pas de doute non plus que ce sont les énormes moyens financiers et militaires qui sont mis à sa disposition qui permettent à l'entité sioniste de continuer à défier avec arrogance de nombreuses décisions et résolutions adoptées par l'Organisation.

183. L'humanité ne doit pas rester indifférente face au génocide de Beyrouth-Ouest, sinon elle perdrait jusqu'à sa dignité. Il faut donc que les coupables, quels qu'ils soient, et leurs complices soient trouvés et châtiés. Mais pour nous une chose au moins est claire : la responsabilité directe d'Israël dans cet assassinat collectif n'est plus à douter. Il est temps que la communauté internationale réagisse enfin fermement contre la politique exterminatrice du Gouvernement israélien. Celui-ci doit retirer ses troupes non seulement de Beyrouth mais aussi du Liban tout entier et se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation, et notamment à celles du Conseil de sécurité.

184. Nous saluons les résultats issus de la douzième Conférence arabe au sommet tenue à Fès et qui s'est consacrée aux problèmes du Moyen-Orient. Nous estimons que les décisions qui ont été arrêtées lors de ce sommet constituent un net progrès dans la recherche d'une solution juste et durable au problème qui déchire cette région. Nous condamnons avec vigueur l'attitude d'Israël visant à rejeter de façon systématique ce plan de paix.

185. Voilà maintenant plus d'une génération que le peuple palestinien, chassé de son pays, forcé à l'exil et spolié de ses terres, erre de camps de réfugiés en camps de réfugiés. Israël ne peut plus continuer à ignorer le fait palestinien... le droit de ce peuple à l'autodétermination et à celui de fonder un Etat libre et indépendant sur son propre sol.

186. Je voudrais exprimer ici l'admiration et le respect que nous vouons, aux Comores, au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, pour le courage exemplaire et, pourquoi ne pas le dire, l'héroïsme dont il a su faire preuve pendant le siège de Beyrouth-Ouest par les forces israéliennes. Je saisis cette occasion pour réaffirmer une fois encore le soutien indéfectible et constant du peuple comorien et de son gouvernement à la juste lutte du peuple palestinien et à son unique et légitime représentant, l'OLP.

187. C'est sur ce même principe sacré du droit des peuples à l'autodétermination et à la liberté que mon pays lance à nouveau un appel pressant pour que les troupes étrangères se retirent de l'Afghanistan afin que le peuple de ce pays puisse choisir librement le système politique qui lui paraît le meilleur pour son destin. Voilà maintenant trois années qu'une armée

étrangère occupe ce pays auparavant non aligné, obligeant une bonne partie de la population à prendre le chemin de l'exil.

188. Mon pays assiste également avec une profonde tristesse à la poursuite de la guerre entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, deux Etats musulmans et non alignés. Malgré les efforts de médiation entrepris tant par l'Organisation de la Conférence islamique que par le mouvement des pays non alignés, cette guerre absurde et fratricide continue de faire des milliers de victimes des deux côtés, sans compter les dégâts matériels importants. Nous lançons donc encore une fois un appel solennel aux deux belligérants pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités et que la haine et l'intransigeance fassent place à la sagesse et à la concertation. En effet, ce conflit ne constitue pas seulement une menace pour la paix dans la région, mais il porte en lui le germe insidieux d'une conflagration généralisée étant donné le caractère hautement stratégique de cette région.

189. Le problème chypriote demeure toujours inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous nous félicitons cependant des progrès, certes limités mais réels, qui ont été accomplis cette année dans le cadre des rencontres intercommunautaires pour la recherche d'une solution juste et durable qui préserve la paix, l'unité et la souveraineté de Chypre. Nous encourageons les deux gouvernements, grec et turc, à persévérer dans la voie de la négociation pour atteindre rapidement une solution satisfaisante à même de sauvegarder les intérêts de tous ceux qui sont affectés par ce problème. A cet égard, hommage doit être rendu au Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de parvenir à cette solution.

190. S'agissant du Kampuchea, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception de voir toujours ignorées les décisions de l'Assemblée générale exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes étrangères du territoire de ce pays. Le peuple du Kampuchea, comme tous les autres peuples du monde, a droit à la paix et à la liberté. Il est temps que cesse son calvaire. L'engagement direct d'une puissance voisine qui maintient plusieurs divisions de son armée au Kampuchea non seulement met en danger la paix dans la région en créant un climat de déstabilisation permanente, mais constitue également une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

191. La situation dans la péninsule coréenne reste dans l'impasse. Nous prenons cependant acte de l'affirmation des dirigeants des deux Etats de vouloir aboutir à une solution pacifique permettant la réunification de leur patrie divisée. Nous ne pouvons qu'encourager et soutenir ces bonnes intentions car une Corée unie est un gage pour la paix et la stabilité dans cette partie du monde.

192. La question de la Namibie continue de préoccuper au plus haut point mon gouvernement. L'Afrique tout entière fonde son espoir dans l'Organisation, mais celle-ci perdra de sa crédibilité si elle n'est pas capable d'assurer aux peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud la liberté et la justice auxquelles ils aspirent naturellement. Il ne fait pas de doute que, c'est bien grâce à l'aide de certaines puissances industrialisées que l'Afrique du Sud se permet de défier

constamment les décisions de l'ONU et de continuer à exploiter par l'odieux système de l'*apartheid* des millions d'Africains sur leur propre sol et à occuper illégalement la Namibie.

193. Ce n'est que par une prompte mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qu'il sera possible de parvenir à la décolonisation pacifique de la Namibie, en proscrivant toute tentative de vouloir modifier cette résolution ou d'en atténuer les détails, car cela ne ferait que le jeu des racistes sud-africains.

194. Les efforts déployés jusqu'ici par le groupe de contact pour amener Pretoria à se conformer à la résolution 435 (1978) se heurtent aux manœuvres dilatoires du régime de Pretoria qui continue sans cesse d'user de subterfuges, allant même jusqu'à s'ingérer dans les affaires intérieures des pays voisins pour imposer sa politique illégale en Namibie. Aujourd'hui, l'armée sud-africaine viole constamment le territoire méridional de l'Angola, tuant sous ses bombardements aveugles des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

195. Pour évacuer la Namibie, Pretoria prétend imposer des conditions inacceptables à un pays souverain, l'Angola. Toutes ces mesures et ces attermolements ne visent qu'à lui faire gagner du temps pour lui permettre de former et d'imposer ses hommes de paille à la tête du prochain gouvernement indépendant namibien. Pour l'heure, il incombe à la communauté internationale, à l'Organisation, de prendre les mesures coercitives qui s'imposent pour obliger les dirigeants de Pretoria à respecter les décisions de l'ONU.

196. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'entière solidarité et le soutien sans faille, aussi bien moral que matériel, du Gouvernement comorien à la SWAPO, représentant authentique du peuple namibien, dans sa juste lutte pour la libération de son pays. Je voudrais également exprimer ici la détermination inébranlable de mon pays d'apporter son soutien aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

197. S'agissant du Sahara occidental, mon pays fait sienne la résolution adoptée à la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], tenue à Nairobi en juin 1981¹⁴, et reste convaincu qu'une solution satisfaisante à ce grave problème, qui va jusqu'à menacer d'éclatement notre organisation panafricaine, passe par l'application intégrale de la résolution relative à l'organisation d'un référendum d'autodétermination pour le peuple de ce pays. Nous espérons qu'une fois encore la sagesse africaine saura éviter le prolongement d'un conflit aux conséquences incalculables. Pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à soutenir toute initiative visant à sauvegarder notre organisation, symbole de la force et de l'unité de notre continent africain.

198. Un autre problème non moins brûlant, et qui nous menace directement, préoccupe non seulement mon pays mais également beaucoup d'autres de la même région puisqu'il s'agit du renforcement croissant de la présence militaire étrangère dans l'océan Indien. C'est la rivalité entre les grandes puissances, par ailleurs lancées dans une course effrénée aussi

bien qu'absurde aux armements, qui est à l'origine de cette militarisation d'une zone naguère paisible. Cet état de fait engendre une situation explosive qui inquiète tous les pays riverains. Cela a également entraîné une dégradation très nette du climat de sécurité qui régnait dans l'ensemble de cette vaste région. C'est donc avec une grande déception que mon pays assiste aux multiples obstacles qui se dressent ici ou là pour empêcher de réunir la Conférence que l'Organisation devait tenir à Colombo en vue d'étudier les modalités d'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et contenue dans la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale.

199. Mon pays, à l'instar des autres pays désireux de préserver la paix et la sécurité dans cette zone, appuie sans réserve l'idée de créer une zone de paix dans l'océan Indien et souhaite ardemment que la Conférence prévue à ce sujet puisse enfin se réunir. Nous soutenons la position des pays non alignés de tenir cette conférence à Sri Lanka.

200. Le tableau sombre de la situation politique internationale que je viens de brosser brièvement se reflète malheureusement dans les déséquilibres économiques graves qui caractérisent le monde d'aujourd'hui. Nous sommes tous au moins d'accord sur un point : c'est l'existence de cette crise. Elle frappe de plein fouet tous les pays, à quelques exceptions près, mais elle touche plus durement les pays en développement et surtout les plus faibles parmi eux, ceux que l'on appelle les moins avancés.

201. La République fédérale islamique des Comores, qui fait partie de ces derniers, ressent encore plus douloureusement les effets néfastes de cette crise, compte tenu des problèmes tenant à sa spécificité géographique. En effet, de par leur insularité, les îles Comores doivent faire face à plusieurs problèmes d'ordre structurel : enclavement dû à l'éloignement des grands axes de communications internationales, manque d'infrastructures adéquates, bien que des efforts considérables aient été entrepris dans ce domaine par le Gouvernement et que de multiples projets soient en cours. Mais nous continuons à nous heurter à des problèmes d'ordre financier. En effet, les Comores, comme la plupart des pays en développement non producteurs de pétrole, connaissent depuis quelques années un déficit croissant de la balance commerciale, dû à la détérioration des termes de l'échange.

202. Bien que notre pays détienne le quasi-monopole de la production de certaines cultures dites de rente telles que l'ylang ylang et la vanille, il reste néanmoins soumis aux aléas d'un marché contrôlé par des gens qui, confortablement installés dans leurs bureaux quelque part en Europe, décident des prix, selon des critères qu'ils sont seuls à connaître. De ce fait, nous connaissons bien souvent une mévente de nos principaux produits d'exportation.

203. Il en résulte évidemment une diminution considérable de nos recettes d'exportation, d'où un manque de ressources, ce qui aboutit aux impasses budgétaires et à leur corollaire, l'inflation. Pour y faire face, nous devons malheureusement recourir aux emprunts qui alourdissent considérablement notre endettement.

204. Devant cette impasse, le Gouvernement comorien, s'appuyant sur la résolution 36/212 de l'Assemblée générale, lance un appel pressant à la communauté internationale, aux institutions financières internationales, aux fonds gouvernementaux ainsi qu'à tous les pays ayant des possibilités pour qu'ils apportent leur concours à l'action du développement engagée dans mon pays.

205. A ce sujet, poursuivant les recommandations exprimées lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés¹⁵, il me plaît d'annoncer du haut de cette tribune qu'une table ronde de bailleurs de fonds sera organisée à Moroni, notre capitale, en mars 1983, réunissant tous ceux qui voudront bien répondre à cet appel et prendre part au financement de nos projets de développement. Je souhaite ardemment que cet appel puisse être entendu.

206. Si à chaque fois que l'occasion nous en est donnée, nous exigeons des mesures nouvelles et ne cessons de réclamer des négociations globales, un nouvel ordre économique et monétaire international, des aides accrues en faveur des pays les plus démunis, ce n'est pas par souci de rhétorique, mais bien pour demander justice. Les grands pays industrialisés et riches se plaisent bien souvent à étaler avec une certaine fierté les grands principes et les grandes valeurs de démocratie, de liberté et de justice qui, selon eux, sont l'apanage de leur civilisation. Mais les égoïsmes nationaux et les faits sont là pour les contredire !

207. Pourtant un grand espoir était né l'année dernière lors de la Réunion internationale sur la coopération et le développement tenue à Cancún en octobre 1981. Les peuples des pays du tiers monde voyaient en ce sommet le début d'une prise de conscience des pays riches vis-à-vis des problèmes et des difficultés que rencontrent les nations en développement. Hélas, aujourd'hui, l'immensité de notre déception n'a d'égal que l'espoir que cette rencontre avait suscité. Bien au contraire, nous assistons à une érosion progressive, et même accélérée, des instruments et des institutions qui ont été justement créés pour, entre autres, apporter une solution aux pays pauvres. La situation économique présente ne peut être assainie que si des mesures concertées sont prises à l'échelle internationale pour corriger les effets néfastes et pervers du système économique et monétaire actuel. Mais cela exige bien entendu la bonne volonté et la loyauté de tous les pays.

208. C'est dans ce sens que le gouvernement de mon pays soutient les efforts qui sont entrepris pour lancer les négociations globales, estimant qu'au Nord comme au Sud il faut faire un certain sacrifice. Ce n'est qu'à ce prix que le monde sortira du marasme et de la crise économique et financière que nous connaissons à l'heure actuelle.

209. Qu'on me permette, avant de conclure ce rapide tour d'horizon de la situation politique et économique qui prévaut dans le monde, d'évoquer une fois encore une question que l'Assemblée connaît parfaitement bien et qui revêt, pour nous Comoriens, une importance capitale car elle est l'objet de préoccupation permanente puisqu'il s'agit de la question de l'île Comorienne de Mayotte. Il ne me semble pas utile de refaire ici l'historique de cette question, dans la mesure où plusieurs débats lui ont été déjà consacrés

au cours de précédentes sessions, et qu'elle reste inscrite à l'ordre du jour et fera donc l'objet d'un débat spécifique. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Pour aujourd'hui, je me bornerai à rappeler que les résolutions adoptées tant par l'Organisation que par l'OUA, la Conférence islamique et les pays non alignés affirment toutes sans équivoque l'intégrité territoriale des Comores, en tant que pays composé de quatre îles dont Mayotte, sur laquelle doit s'étendre évidemment la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores.

210. C'est sur la base de ces résolutions que, sous l'égide de l'OUA, un Comité *ad hoc* dit des Sept de l'OUA, spécialement chargé de suivre l'évolution de ce problème, s'était réuni à Moroni du 9 au 11 septembre 1981. Au cours de cette réunion, le Comité a fait le point de la question et adopté un certain nombre de recommandations préconisant entre autres des contacts directs entre les Gouvernements français et comorien, en vue de trouver une solution juste à ce problème par la voie négociée.

211. Depuis lors, plusieurs rencontres au plus haut niveau ont eu lieu entre les deux pays, notamment entre le président de la République française, M. François Mitterrand, et M. Ahmed Abdallah Abderemane, président de la République fédérale islamique des Comores. Au cours de ces entretiens, au demeurant très amicaux, comme le sont d'ailleurs les relations entre la France et les Comores, le Président français a manifesté le désir de son gouvernement de parvenir à une solution de ce problème.

212. Prenant acte de cet engagement, le Gouvernement comorien réaffirme sa volonté de poursuivre, par la voie de la négociation, et ce, conformément aux décisions et résolutions pertinentes des organisations internationales, toutes démarches visant à restaurer son intégrité territoriale, à savoir le retour de l'île de Mayotte dans l'ensemble comorien.

213. Cette lutte pacifique que nous menons n'est pas seulement la nôtre, elle est aussi celle de tous les peuples et de tous les pays respectueux de la Charte des Nations Unies et du droit international. Pour sa part, le peuple comorien reste déterminé dans ses revendications légitimes, fort de son bon droit reconnu et soutenu unanimement par la communauté internationale à travers ses différentes organisations. Nous attendons donc de la France et de ceux qui la dirigent aujourd'hui qu'ils respectent leurs engagements passés et présents, qu'ils respectent le droit, pour que ce problème trouve rapidement une solution juste.

214. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour remplir une mission noble, à savoir la sauvegarde et la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. Les multiples foyers de tension qui s'allument partout sur la planète risquent à tout moment de précipiter celle-ci dans une nouvelle guerre aux conséquences inimaginables. Dans un monde à la dérive, il est temps que l'Organisation retrouve sa vocation première. Bien entendu, cela ne sera possible que si chacun de ses Membres, quelle que soit sa puissance, respecte scrupuleusement les principes inscrits dans la Charte. Pour sa part, la République fédérale islamique des Comores, fidèle aux grands principes de paix, de liberté et de justice qui sont les siens, conti-

nuera toujours à apporter sa contribution, si modeste soit-elle, à l'Organisation, pour renforcer son efficacité et lui faire enfin retrouver ses lettres de noblesse. Il y va de la survie même de l'humanité.

215. M. OUKO (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais m'associer aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour féliciter chaleureusement M. Hollai à l'occasion de son élection au poste élevé de Président de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Son élection atteste de la confiance que l'Assemblée générale a en lui et en son pays. Je lui souhaite plein succès dans sa tâche. Au nom de ma délégation, je l'assure de notre entière coopération. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Kittani qui, avec une distinction remarquable, a su mener à bien les travaux de l'Assemblée générale durant toute la trente-sixième session, y compris pendant les sessions d'urgence. Nous lui sommes reconnaissants pour les efforts inlassables qu'il a déployés et pour la sagesse dont il a fait preuve en toute occasion. Je me dois aussi de rendre hommage au Secrétaire général et à tout le personnel de l'ONU pour le travail qu'ils ont accompli au cours de cette dernière année.

216. Dans le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] il est fait état des nombreux problèmes qui résultent des incompatibilités entre les aspirations nationales et les buts de la Charte, comme le recours à l'affrontement, à la violence sporadique et même à la guerre pour satisfaire ce que nous percevons comme des besoins, des revendications et des aspirations vitaux. Je puis assurer le Secrétaire général que mon pays entendra cette fois encore l'appel qu'il a lancé aux gouvernements pour qu'ils s'engagent de nouveau avec détermination à respecter les buts et les principes de la Charte.

217. La politique de mon gouvernement sous la conduite du Président Daniel Arap Moi est inspirée par des idéaux de paix, de démocratie et de justice pour tous, dans un système où l'on reconnaît la primauté du droit et de la suprématie du Parlement. Un des autres objectifs fondamentaux de mon gouvernement est le relèvement du niveau de vie social et économique de notre peuple, dans l'unité, la liberté et l'amour du prochain. Tous nos efforts, que ce soit sur le plan national ou sur la scène internationale, tendent tous à la promotion et à la défense de ces objectifs. Notre peuple rassemble toutes ses forces et toutes ses ressources pour faire en sorte que la génération actuelle et les générations futures puissent jouir des fruits de la paix, de l'unité et de la stabilité tout en respectant la dignité de l'homme et sa liberté. Nous tendons une main amicale et offrons notre coopération à toutes les nations et à tous les peuples qui voudront bien nous rendre la pareille en toute loyauté.

218. Alors que nous nous retrouvons pour cette trente-septième session de l'Assemblée générale, nous ne pouvons nous retenir de jeter un regard en arrière et de faire le bilan des réussites et des échecs de l'Organisation. Nous sommes certains qu'en fin de compte les résultats seront positifs. Chaque fois que la paix et la sécurité mondiales ont été menacées, l'Assemblée générale a toujours su jouer au maximum de son influence pour garantir la paix, la tranquillité et la compréhension mutuelle. Le Kenya espère sin-

cièrement que chaque voix exprimée à l'Assemblée continuera de montrer que la communauté internationale tout entière est déterminée à maintenir la paix et la sécurité pour toutes les nations et à améliorer les conditions de vie de toute l'humanité. Ceux auxquels la Charte confie la charge de maintenir la paix internationale devraient faire plus de cas des résolutions qui sont adoptées d'année en année par l'Assemblée, car ces résolutions reflètent vraiment les préoccupations de la communauté mondiale.

219. J'aimerais passer brièvement en revue la situation dans laquelle se trouve le continent africain, dans le contexte des buts et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Lorsque mon Président a pris la parole à l'Assemblée générale, lors de la 11^e séance de la trente-sixième session, il a indiqué qu'un certain nombre de mesures concrètes et concertées avaient été prises en vue de rétablir l'ordre et la paix au Tchad. Pour que ces mesures puissent véritablement rétablir l'ordre et la paix, il aurait été nécessaire que les parties directement concernées se conforment strictement aux programmes établis et s'engagent de bonne foi à en assurer la mise en œuvre. Les événements survenus depuis lors ont montré que le peuple du Tchad ne jouit toujours pas d'une paix durable.

220. Pour ce qui est du cas du Sahara occidental, on s'était finalement engagé sur la voie menant à un accord de cessez-le-feu et à la tenue d'un référendum par lequel le peuple du territoire devait décider de son propre avenir. Nous savons que les événements qui ont suivi ont abouti à un grave désaccord entre certains Etats africains et qu'aujourd'hui l'OUA est partiellement paralysée en raison de ces profondes divergences. Mon gouvernement espère sincèrement que les consultations qui ont lieu en ce moment entre certains membres de l'OUA permettront d'éliminer les obstacles qui compromettent actuellement l'unité de notre organisation continentale.

221. En Afrique du Sud, la tragédie de l'*apartheid* se poursuit. Le régime raciste d'Afrique du Sud perpétue son occupation illégale de la Namibie, bravant ainsi les décisions de l'Organisation. Après des décennies de condamnations et de protestations de tous les peuples épris de paix à travers le monde, y compris de certains Blancs en Afrique du Sud même, le système impie et inhumain de l'*apartheid* continue de s'épanouir, refusant catégoriquement ses droits politiques à la majorité. L'opposition à l'*apartheid* est réprimée brutalement; on s'en prend à un peuple sans défense, à des enfants même. C'est un système qui viole tous les principes universels de la dignité de l'homme sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, tous les efforts déployés en vue d'adopter des mesures plus rigoureuses à l'encontre de l'Afrique du Sud sont restés vains. Nous avons adopté d'innombrables résolutions à l'Assemblée pour condamner le système de l'*apartheid*. Nous avons tenu de nombreuses réunions internationales qui ont dénoncé et condamné le système impie pratiqué par une minorité raciste déterminée à bafouer les principes mêmes du comportement civilisé. Allons-nous en rester là ?

222. Pour mener à bien sa politique qui consiste à perpétuer la domination raciste en Afrique du Sud, à maintenir son occupation illégale de la Namibie et à

étendre son influence politique au-delà de ses frontières, le régime recourt constamment à des actes d'agression, de subversion, de déstabilisation et de terrorisme contre les Etats africains indépendants, ses voisins.

223. Prenant la parole dans cette salle [16^e séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Angola a décrit en termes précis la portée de l'agression militaire lancée par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne et l'occupation militaire de parties importantes de son pays, l'Angola, par ce même régime. L'Assemblée générale a-t-elle été créée pour écouter, impuissante, d'horribles histoires d'agression, d'occupation militaire et de déstabilisation délibérée, année après année, et sans que la communauté mondiale prenne les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à ces indignités, à cette honte ?

224. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 418 (1977), a fait un modeste pas en avant en imposant un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité a décidé que la vente d'armes à l'Afrique du Sud représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Chacun sait que ce n'est pas la vente d'armes qui représente une menace, car l'Afrique du Sud est déjà fortement armée et possède sa propre industrie d'armes perfectionnées. C'est plutôt le régime lui-même et sa politique d'*apartheid* qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

225. Le moment est venu pour la communauté internationale de prendre conscience de la gravité de la situation dans la région. Le temps des ambiguïtés et des tergiversations au sujet de l'*apartheid* est passé. C'est pourquoi nous devons demander instamment à la communauté internationale, au Conseil de sécurité et en particulier aux membres permanents du Conseil amis de l'Afrique du Sud de déclarer sans réserve que la situation en Afrique du Sud représente une menace pour la paix et la sécurité internationales aux termes des dispositions du chapitre VII de la Charte.

226. Selon des informations communiquées par les médias, le régime raciste aurait pris des mesures pour que l'*apartheid* ne soit pas appliqué dans les lieux publics. Mais ne nous laissons pas leurrer par ces renseignements. Nous n'avons cessé d'exiger l'élimination complète de l'*apartheid*. Mon pays, le Kenya, ne se laissera pas tromper par ce genre de propagande. Nous devons rejeter cette supercherie. Nous devons rester confiants dans la victoire de la lutte destinée à mettre fin au système d'*apartheid*. Nous devons continuer de fournir toute l'assistance possible aux combattants de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie dans la lutte légitime qu'ils mènent sous la direction de leurs mouvements de libération respectifs jusqu'à l'obtention de la victoire finale.

227. Le bilan de l'occupation illégale et brutale de la Namibie par l'Afrique du Sud, au cours des 37 années d'existence des Nations Unies, est impressionnant. Non contente d'occuper illégalement la Namibie, l'Afrique du Sud a transformé cette dernière en base militaire, en faisant un tremplin à partir duquel elle a fréquemment et régulièrement lancé des attaques armées non provoquées contre des Etats voisins. Depuis 1966, l'Afrique du Sud n'a cessé de s'opposer

avec arrogance à toute initiative destinée à mettre fin de façon pacifique à son occupation illégale de la Namibie. Toutes les propositions faites dans ce sens ont été rejetées avec mépris et en toute impunité par le régime sud-africain. A vrai dire, l'Afrique et la communauté mondiale tout entière en sont venues à se demander ce que veut l'Afrique du Sud. Il y a maintenant quatre ans que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie a été adopté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978). A l'époque où cette résolution a été adoptée, nous avions espéré que l'Afrique du Sud serait revenue à la raison et aurait accepté de coopérer à la mise en œuvre d'une transition pacifique vers l'indépendance de la Namibie. Nos espoirs ont été brutalement anéantis par l'intransigeance de l'Afrique du Sud. Au lieu de progresser dans l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, le régime s'est lancé dans une guerre de plus en plus dure contre les forces de libération — celles de la SWAPO — et contre les Etats voisins, en particulier contre l'Angola et le Mozambique.

228. Le moment n'est-il pas venu pour l'ONU d'agir de manière décisive ? Nous pensons que c'est maintenant qu'il faut agir. Au cours des années de négociations en vue de la libération de la Namibie nous avons été patients. Nous avons fait preuve de largeur d'esprit. Nous avons été raisonnables. La SWAPO a fait des concessions importantes face aux exigences déraisonnables de l'Afrique du Sud. Par contre, l'Afrique du Sud a profité de notre patience et de notre attitude modérée et, en fait, elle a poussé son offensive au-delà des frontières de la Namibie.

229. L'Afrique n'a cessé d'œuvrer en faveur d'une solution pacifique au problème namibien et elle continue d'avoir confiance dans le mécanisme de négociation, malgré la duplicité manifestée par l'Afrique du Sud. Depuis huit semaines environ, le Groupe de contact africain est en négociation avec les cinq Etats occidentaux au sujet de l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, conformément à la résolution 435 (1978). Bien que ces négociations soient en cours depuis quelque temps déjà, les échos en provenance d'Afrique du Sud ne donnent guère à penser qu'elle soit maintenant disposée à accepter l'indépendance de la Namibie telle que prévue dans le plan des Nations Unies. Certaines des parties aux négociations disent que l'Afrique du Sud est aujourd'hui disposée à se conformer au plan des Nations Unies. Ce n'est pas la première fois que nous entendons cela. Mais nous devons accueillir ce genre de déclarations avec prudence car, alors que les négociations se poursuivent, l'Afrique du Sud persiste dans son agression contre l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe et en fait contre tous ses voisins. Nous avons de sérieuses raisons de douter de la sincérité de l'Afrique du Sud dans toutes ces négociations étant donné que, dans le passé, elle a eu pour habitude de torpiller les négociations au dernier moment. Dès que la SWAPO fait une concession, l'Afrique du Sud pose de nouvelles conditions encore plus inacceptables et elle exige qu'elles soient remplies avant d'aller plus loin. Il est facile par conséquent de comprendre les raisons de notre déception et de notre impatience.

230. Mais nous ne devons pas confondre la question de l'indépendance de la Namibie avec celle de l'intégrité territoriale de l'Angola. Nous tenons à dire de la façon la plus nette, comme nous l'avons toujours fait dans le passé, que le problème de l'indépendance de la Namibie découle uniquement du refus de l'Afrique du Sud de se retirer de la Namibie qu'elle continue d'occuper illégalement. Nous rejetterons toute propagande conçue par les superpuissances pour justifier la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et son agression continue contre l'Angola. Nous considérons la situation avec une grande préoccupation. L'Afrique du Sud devrait savoir maintenant que ses fantoches de la prétendue Alliance démocratique de la Turnhalle ne jouissent d'aucun soutien politique en Namibie et ne peuvent gagner d'élection juste. Ces fantoches seront rejetés par le peuple de la Namibie tout comme les fantoches de Ian Smith ont été rejetés par le peuple du Zimbabwe. En fait, c'est ce que redoute le régime raciste d'Afrique du Sud, c'est de cette vérité qu'il a peur.

231. La communauté internationale doit affronter carrément ses responsabilités en Namibie. Nous demeurons extrêmement préoccupés de voir que les efforts de l'ONU ont été déjoués par le recours du veto au Conseil de sécurité. Nous sommes en présence d'une situation plutôt anormale, où ceux dont les efforts en faveur de l'indépendance de la Namibie sont repoussés par l'Afrique du Sud sont ceux-là mêmes qui protègent l'Afrique du Sud en mettant leur veto contre les mesures vigoureuses qu'appelle pourtant l'intransigeance de l'Afrique du Sud. Quelque chose doit être fait pour mettre fin à cette anomalie.

232. Nous, Africains, avons parcouru un long chemin dans notre lutte pour libérer notre continent de régimes fondés sur la race et le colonialisme. Nous n'enrayons pas notre élan aux frontières de la Namibie. Cela devrait servir clairement de message à l'Afrique du Sud et à ses amis.

233. Je voudrais maintenant attirer l'attention de l'Assemblée sur l'une des régions les plus dangereuses aujourd'hui de la scène internationale. Je fais allusion aux événements du Moyen-Orient et, en particulier, au Liban. Depuis trois décennies, la situation dans la région est restée tendue et a connu de soudaines et violentes conflagrations. Ce conflit, qui dure depuis si longtemps, n'est toujours pas résolu. Malgré les efforts déployés au fil des ans par la communauté internationale en vue de trouver une solution pacifique, l'intransigeance n'a pas cédé le pas au compromis. Par contre, une communauté a essayé d'anéantir une autre communauté. Au cours des trois derniers mois écoulés, nous avons tous été les témoins d'une nouvelle attaque lancée par Israël au mépris total de toutes les normes juridiques et morales internationales. Israël a occupé militairement, de façon arbitraire, l'Etat souverain du Liban, Membre de l'Organisation des Nations Unies. La destruction de vies humaines qui a eu lieu au Liban nous a tous scandalisés et horrifiés, en particulier dans le cas du récent massacre de réfugiés palestiniens à Beyrouth. Cette tuerie sans discrimination d'innocents, y compris des femmes et des enfants, dans les camps de réfugiés de Beyrouth représente une violation flagrante des droits de l'homme et des normes juridiques et morales inter-

nationalement acceptées. Comme l'a dit le Président de mon pays dans sa déclaration à propos de cette tragédie, cet acte cruel et barbare commis contre des Palestiniens sans défense, qui a eu lieu après l'évacuation du personnel militaire palestinien du Liban, a scandalisé la conscience du monde et doit être condamné vigoureusement par toutes les nations éprises de paix. Le Président Moi a déclaré à maintes reprises que le Kenya attribue une très grande valeur à la vie de l'homme et qu'il condamnera toujours les actes visant à détruire cette vie. Je souhaite réaffirmer ici que le Kenya est convaincu qu'il ne saurait y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans que soient dûment reconnus les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'indépendance et à une patrie souveraine qui lui soit propre. Une fois de plus, le Kenya demande que les troupes israéliennes et toutes les autres troupes étrangères se retirent immédiatement du territoire libanais dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de la région.

234. Je tiens à faire quelques observations à l'égard d'une autre question qui continue de préoccuper l'Organisation. Dans le passé, le Kenya a toujours soutenu la proposition visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, et nous continuerons d'appuyer cette initiative. Pour nous, au Kenya, le concept faisant de l'océan Indien une zone de paix n'est pas un slogan politique mais une mesure impérative pour notre propre sécurité et pour la protection de notre intégrité territoriale. C'est dans cet esprit que le Kenya appuie l'appel lancé en vue de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner tous les aspects de ce problème. Nous demandons instamment à tous les Etats maritimes de coopérer pleinement aux préparatifs de cette conférence.

235. La présente session ordinaire de l'Assemblée a lieu peu après la clôture de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. J'ai fait connaître le point de vue de mon gouvernement sur la question lors de la déclaration que j'ai faite à la 19^e séance de la douzième session extraordinaire. L'issue de cette session sera, bien entendu, interprétée différemment selon les gouvernements, mais de l'avis de mon gouvernement, les résultats en ont été trop maigres pour qu'on puisse y apposer le sceau du succès. Ce qui est encore plus regrettable, c'est qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, tenue en juin et juillet de cette année, l'Assemblée n'a pu ni élaborer ni adopter un programme global de désarmement. Lors de l'examen de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la première session extraordinaire, on n'a même pas pu se mettre d'accord, à la deuxième session extraordinaire, sur des propositions concrètes et pratiques en vue d'éliminer les entraves au progrès dans les négociations sur le désarmement.

236. L'aggravation continue de la situation internationale et l'intensification de la course aux armements ont conduit le monde au bord d'une catastrophe nucléaire. Dans un tel climat politique, aucun progrès n'est possible dans le cadre des négociations sur le désarmement. C'est pourquoi nous demandons à tous les Etats, notamment aux puissances nucléaires et aux autres Etats militairement importants, de faire preuve de la volonté politique nécessaire afin de s'engager fermement à mettre en œuvre les recommanda-

tions faites et les décisions prises dans le domaine du désarmement.

237. Comme je l'ai déjà dit, la situation politique internationale n'a pas connu un tournant favorable. Nous sommes déçus de voir que, malgré l'appel lancé par l'Organisation pour que les troupes vietnamiennes se retirent du Kampuchea et les troupes soviétiques d'Afghanistan, aucune initiative n'a été prise par les intéressés dans ce sens. De même, les résolutions de l'ONU concernant Chypre continuent d'être ignorées, et les pourparlers intercommunautaires, que nous avons soutenus, semblent s'éterniser inutilement. Nous notons également avec un profond regret et une grande déception que le conflit entre l'Iran et l'Iraq n'a pas pris fin, malgré les efforts intenses déployés de tous côtés. Nous espérons que les deux nations non alignées feront preuve de bon sens et mettront un terme aux hostilités insensées qui ont déjà causé des pertes lourdes en vies humaines et des perturbations économiques incalculables. Dans le même ordre d'idées, nous soutenons les aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique de son pays. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, lors de la 27^e séance de la trente-cinquième session, ma délégation avait fait part de sa préoccupation devant le fait que la Corée du Nord avait, unilatéralement, suspendu les contacts de travail alors en cours entre le Sud et le Nord. Ma délégation avait donc demandé à la Corée du Nord et à la Corée du Sud, les deux parties directement concernées, de reprendre immédiatement le dialogue, conformément à l'esprit et à la lettre du Communiqué conjoint du 4 juillet 1972¹⁶, en vue d'apaiser les tensions et d'améliorer les relations. Il semble qu'aucun progrès n'ait pu être fait dans ce sens jusqu'à présent, et ma délégation tient aujourd'hui à renouveler son appel.

238. Le Gouvernement du Kenya est profondément préoccupé par la situation critique que connaît actuellement l'économie mondiale. Les effets de la profonde récession en cours nuisent surtout aux pays en développement, car ce sont ces pays qui connaissent des problèmes graves relatifs, entre autres, à la balance des paiements, à la chute du revenu par habitant, à l'augmentation rapide du taux de chômage, aux taux élevés d'inflation. Ces problèmes sont encore aggravés par la réticence dont font preuve les pays développés lorsqu'il s'agit de reconnaître l'importance de la coopération multilatérale pour trouver une solution aux problèmes économiques internationaux. Les transferts des ressources réelles vers les pays en développement n'ont cessé de diminuer et la croissance du produit national brut dans les pays en développement s'est ralentie pour passer à 0,6 p. 100 alors qu'elle était en moyenne de 5,5 p. 100 pendant les années 70. Cette tendance de la situation économique mondiale nous amène à brosser un tableau très sombre pour ce qui est des économies des pays en développement, qui sont négativement affectées par des facteurs extérieurs.

239. L'énergie est indubitablement un élément essentiel du processus du développement, mais elle continue de poser un grave problème, en particulier aux pays en développement comme le mien, qui subissent les effets néfastes de la crise de l'énergie. La nécessité pour les nations de passer de la dépendance du pétrole à d'autres sources d'énergie était l'une

des questions que j'avais soulignées lorsque j'avais pris la parole devant l'Assemblée le 7 octobre 1980. A cette occasion, j'avais dit, entre autres :

“Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui aura lieu à Nairobi en août 1981, donnera à la communauté mondiale l'occasion exceptionnelle de trouver de nouvelles solutions à nos problèmes de l'énergie.” [27^e séance, par. 24.]

240. Comme on le sait, la Conférence a eu lieu à Nairobi comme prévu, et son résultat a été l'adoption du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables¹⁷. Comme on le sait également, l'Assemblée générale, l'année dernière, a adopté certaines décisions importantes concernant la Conférence sur l'énergie de Nairobi, conformément aux dispositions de la résolution 35/204 de l'Assemblée générale. Parmi les mesures adoptées par l'Assemblée à la trente-sixième session, il faut noter les décisions relatives aux arrangements financiers et institutionnels pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui auraient dû être mises en œuvre à la présente session de l'Assemblée. Le Comité intérimaire, créé au titre de la résolution 36/193 de l'Assemblée générale, s'est réuni à Rome en juin de cette année, mais il n'a pas réussi à s'acquitter de sa tâche prioritaire qui consistait à mettre immédiatement en œuvre le Programme d'action de Nairobi. Il semble donc certain que l'Assemblée doit adopter à cette présente session certaines décisions fondamentales pour donner suite à la Conférence de Nairobi. Premièrement, nous devons prendre une décision concernant la question de la mobilisation des ressources financières pour mettre au point des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A cet égard, il convient de reconnaître le rôle de l'ONU, et des arrangements bilatéraux en vue d'obtenir des fonds devraient compléter, et non remplacer, les arrangements multilatéraux. Deuxièmement, les activités de l'ONU, en vue de mettre en œuvre le Programme d'action de Nairobi, doivent être bien coordonnées. Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il est nécessaire de créer un secrétariat qui serait également mis au service d'un organisme intergouvernemental que l'Assemblée devrait également désigner et qui serait chargé d'examiner la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La délégation du Kenya est prête à participer activement aux discussions sur cette question, maintenant et dans l'avenir.

241. Passant à la question de la science et de la technique au service du développement, je tiens à redire l'importance que mon gouvernement attache au renforcement de la capacité des pays en développement dans les domaines de la science et de la technique. Nous avons toujours porté un vif intérêt, et nous avons d'ailleurs toujours participé à un très haut niveau, aux conférences internationales et aux missions de bonne volonté organisées en vue de discuter les problèmes de la science et de la technique au service du développement, en particulier des pays en développement. Nous croyons, en effet, que la science et la technique sont des moyens essentiels non seulement pour mettre en œuvre les objectifs de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, mais aussi pour réaliser rapidement le nouvel ordre

économique international. Il est déplorable que trois ans après la conclusion du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement¹⁸, aucun accord substantiel n'ait pu être atteint sur la mise en place d'un système de financement permanent des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Mon gouvernement lance un appel urgent pour que l'on résolve rapidement les questions pendantes dans le Programme d'action de Vienne grâce à des négociations intenses dans le cadre des organes appropriés de l'ONU, notamment le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement.

242. La question de la coopération économique et technique entre pays en développement revêt une importance particulière pour mon pays en tant que pays en développement. Nous avons souvent demandé aux pays en développement d'intensifier leurs activités aux échelons régional, sous-régional et interrégional dans tous les domaines. C'est dans cet esprit que nous avons participé à l'élaboration et à l'adoption du Programme d'action de Caracas, dont la mise en œuvre a été renforcée par les réunions Sud/Sud de cette année, y compris la réunion du Groupe des 77 qui a eu lieu le mois dernier à Manille pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de Caracas. Dans certaines régions, de nouvelles initiatives ont également été prises pour la coopération interrégionale et sous-régionale. Ces initiatives comprennent les négociations intenses entre 18 pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, y compris mon pays, qui ont abouti à la signature à Lusaka, au mois de décembre 1981, d'un traité créant une zone commerciale préférentielle pour la région africaine.

243. Pour ce qui est du développement industriel, nous nous félicitons des recommandations de la seizième session du Conseil du développement industriel et nous demandons leur mise en œuvre rapide. C'est avec satisfaction que nous constatons que le rapport du Conseil du développement industriel sur cette session reconnaît pleinement l'importance de la décennie du développement industriel pour l'Afrique [*ibid.*]. Comme on le sait, mon pays va accueillir la quatrième conférence générale de l'ONUDI, en 1984, et le succès de cette conférence dépendra dans une grande mesure de l'attitude dont feront preuve les nations pendant les préparatifs de la Conférence. C'est pourquoi nous espérons que le processus sera intensifié en vue d'assurer les résultats positifs de la prochaine conférence de l'ONUDI à Nairobi.

244. Nous avons pris connaissance du rapport présenté à l'Assemblée et portant sur les travaux de la cinquième session de la Commission des établissements humains et sur les deux sessions tenues, cette année, par le Conseil d'administration du PNUE [voir A/37/25]. Les recommandations importantes de ces sessions doivent être mises en œuvre, et pour ce faire il faut des ressources financières suffisantes. C'est pourquoi ma délégation demande aux pays donateurs développés et à d'autres pays qui sont en mesure de le faire de fournir des contributions substantielles en vue de la réalisation des activités prévues dans les domaines de l'environnement et des établissements humains.

245. Le Kenya voudrait que le commerce des pays en développement en matière de produits manufacturés augmente fortement. Nous condamnons le protectionnisme sous toutes ses formes et nous croyons que la sixième session de la CNUCED, qui aura lieu en 1983, saura faire des efforts sérieux pour s'attaquer à tous les problèmes critiques que connaît la communauté internationale dans le domaine du commerce et du développement. C'est pourquoi ma délégation demande à l'Assemblée, à sa présente session, d'adopter des mesures concrètes pour assurer le succès de la sixième session de la CNUCED.

246. La situation économique critique que connaît l'Afrique, continent le moins développé de tous, exige une action internationale concertée. C'est dans cet esprit que l'on a adopté le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹⁹. Le Kenya lance un appel à toute la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'assistance financière et technique nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos dans son ensemble.

247. L'Afrique connaît aussi des problèmes alimentaires aigus, comme l'ont indiqué des rapports récents. La production agricole et alimentaire a beaucoup diminué au cours des dernières années, en raison notamment de changements dans les conditions climatiques, des investissements insuffisants dans le secteur alimentaire, et d'un manque d'installations de stockage. La communauté internationale doit adopter de toute urgence des mesures collectives pour soulager la pénurie alimentaire critique et parvenir à une autonomie collective dans le domaine alimentaire, pour augmenter la production agricole et alimentaire, les installations de stockage alimentaire et la sécurité alimentaire, ainsi que pour augmenter le capital par des ressources extérieures. Nous comptons sur une assistance accrue à la fois des donateurs bilatéraux et des sources multilatérales. Une assistance accrue de la FAO et du Conseil mondial de l'alimentation sera hautement appréciée, surtout par les pays qui manquent de ressources alimentaires dans le monde en développement.

248. J'aimerais passer maintenant à la question de l'assistance économique spéciale et des secours en cas de catastrophes. Mon gouvernement se félicite des efforts déployés par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes. Nous réitérons notre plein appui aux activités de ce Bureau et lançons un appel à tous les pays donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions à cet important organe afin de lui permettre d'intervenir plus efficacement et plus rapidement dans les zones du monde victimes de catastrophes ou sujettes à celles-ci, particulièrement en Afrique. La délégation du Kenya continuera d'attribuer une importance spéciale à ce problème et de participer activement aux pourparlers internationaux à ce sujet.

249. L'un des événements historiques de cette décennie a été l'adoption de la Convention sur le droit de la mer. Cette occasion n'a pas seulement marqué la naissance d'un nouveau régime juridique régissant l'exploration et l'exploitation des mers, du fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, elle a aussi montré clairement l'importance de compromis équitables dans l'intérêt de toute l'humanité. Cette con-

vention a été le résultat de dures négociations au cours de nombreuses années, et le Kenya espère que même les pays qui n'ont pas été en mesure d'appuyer cette convention lors de son adoption estimeront nécessaire et possible de l'appuyer à l'avenir afin d'assurer l'uniformité de sa mise en œuvre et de son utilisation. Nous espérons également qu'en ratifiant cette Convention les nations feront montre du même esprit qui les animait lors de son adoption.

250. Ici comme dans d'autres enceintes, nous avons constamment condamné les activités des mercenaires. Dans un passé récent nous avons été témoins de l'utilisation accrue de mercenaires dans des actions dirigées contre l'intégrité territoriale et l'indépendance de nombreux pays en développement. Nous ne saurions souligner assez vivement la nécessité de mettre fin à ce crime honteux par une action internationale concertée. Tous ceux qui participent à des activités mercenaires sont ressortissants d'un Etat, et des mesures doivent être prises d'urgence pour proscrire ces mercenaires et leurs activités. Les peuples épris de paix du monde entier attendent avec anxiété que des mesures soient prises pour éliminer ce crime honteux. Nous ne pouvons nous permettre de les décevoir.

251. J'aimerais conclure mes remarques en réitérant la foi totale du Kenya dans les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous croyons fermement qu'en fin de compte les nations du monde entier devront naviguer de concert ou couler ensemble.

252. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

253. M. PALMA VALDERRAMA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur a affirmé qu'il existe un grave problème territorial entre l'Equateur et le Pérou.

254. Je dois répéter que le Protocole de paix, d'amitié et des frontières, connu sous le nom de Protocole de Rio de Janeiro, signé par le Pérou et l'Equateur en 1942, a mis fin à tout différend et a fixé définitivement la frontière entre les deux pays.

255. Ce traité est un instrument juridique signé et dûment ratifié, strictement conforme au droit international. Sa pleine observation et sa mise en œuvre totale sont garanties par quatre Etats : l'Argentine, le Brésil, le Chili et les Etats-Unis d'Amérique. Ce traité a reconnu la possession ainsi que la souveraineté et la juridiction que le Pérou a exercées sur ses territoires depuis son indépendance, par l'autodétermination de ses populations et conformément aux titres historiques de l'époque coloniale.

256. Il ne peut y avoir d'objections à la validité juridique et à l'applicabilité du Protocole de Rio de Janeiro et de ses instruments complémentaires. Cela a été réitéré par les quatre pays garants qui ont tenu compte du fait que, conformément au droit international, les traités portant sur les frontières ne peuvent être méconnus, remis en question ou encore moins modifiés par une décision unilatérale.

257. La tâche consistant à faire le tracé de la frontière établie par le traité en question a été menée à bien par les deux pays sur une longueur de 1 597 kilo-

mètres, c'est-à-dire sur 96 p. 100 de toute sa longueur. Il ne manque donc plus que les jalons correspondant à un petit parcours de 78 kilomètres dans le secteur de la cordillère du Condor, selon l'avis rendu par l'arbitre brésilien, M. Braz Dias de Aguiar, qui a été accepté par les deux parties. Rien ne pourrait être de meilleur augure que l'aboutissement de cette tâche.

258. Le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur a affirmé également que "le climat indispensable aux négociations a été gravement perturbé par les événements belliqueux de janvier et de février 1981 et par des incidents subséquents" et, également, en raison de ce qu'il appelle "des actes d'appropriation des territoires contestés", qui auraient été commis par mon pays.

259. Tout le monde sait que ce sont les troupes militaires équatoriennes qui ont commis des incursions dans les territoires de mon pays, comme cela a été corroboré par la suite, grâce aux pays garants qui ont obtenu la séparation des forces au cours de laquelle l'Equateur a retiré ses troupes sur le versant occidental de la cordillère du Condor.

260. En outre, le Pérou rejette de la manière la plus ferme et la plus catégorique, les références à une prétendue appropriation ultérieure des territoires et la réitération de prétendues réserves à des actes de souveraineté réalisés par le Pérou sur son propre territoire.

261. Ma délégation tient à souligner, une fois de plus, que le Pérou, fidèle à sa vocation pacifiste et à son esprit latino-américain, ne se départ pas de son objectif qui est d'entreprendre un dialogue amical avec la République de l'Equateur, dans le cadre de l'ordre juridique qui nous lie, dans l'intérêt de relations constructives, de respect et d'avantages mutuels, comme il convient à des nations voisines qui ont des liens historiques et socio-culturels et dont les peuples souhaitent avancer ensemble sur la voie de l'intégration et du développement.

262. M. XIE Qimei (Chine) [*interprétation du chinois*] : Le représentant du Viet Nam a parlé, dans sa déclaration, de la question du Kampuchea et il s'est livré à une attaque vicieuse contre la Chine, qu'il a calomniée sans fondement. Cependant, il a négligé un fait important, à savoir que la veille de Noël, en 1978, le Viet Nam a envoyé un grand nombre de soldats envahir et occuper son petit voisin, le Kampuchea. A ce jour, le Viet Nam refuse encore de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et de retirer ses troupes d'agression du Kampuchea.

263. L'objectif même de la déclaration du représentant du Viet Nam était tout simplement de semer la confusion et de détourner l'attention. Cependant, les fabulations ne peuvent pas remplacer les faits. L'agression armée commise contre le Kampuchea par le Viet Nam et son occupation militaire répondent clairement à la question que nous nous posons : quel est le pays qui poursuit une politique expansionniste et quel est le pays qui menace la paix et la stabilité en Indochine et en Asie du Sud-Est ?

264. Etant donné l'heure tardive, je n'ai pas l'intention de prendre davantage de temps de l'Assemblée générale. Lorsque le point de l'ordre du jour relatif à la situation au Kampuchea sera discuté à l'Assem-

blée, la Chine fera d'autres remarques au sujet de la déclaration du représentant du Viet Nam.

265. M. VALENCIA-RODRÍGUEZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai toujours soutenu — et je continue de le faire — qu'il existe entre l'Equateur et le Pérou un grave problème territorial. Il ne s'agit pas simplement de la mise en place de quelques jalons le long d'une frontière. Le problème relatif à la zone sans frontière est lié au fait qu'il n'y a pas de ligne frontalière précise car l'accident géographique prévu dans le Protocole de Rio de Janeiro, invoqué par le Pérou, n'existe pas, si bien qu'on ne peut pas fixer de frontière précise dans cette région. La cordillère du Condor n'est pas mentionnée dans cet instrument et elle n'est pas l'accident géographique dont parle le Protocole, comme cela a été démontré à l'évidence, puisqu'il y a dans cette région deux lignes de partage des eaux au lieu d'une seule comme on le supposait à l'origine. Par conséquent, toutes les mesures adoptées avant que l'on sache que cet accident géographique n'existait pas n'ont aucune valeur juridique.

266. Le Protocole de Rio de Janeiro a été le résultat de l'agression commise en 1941 contre l'Equateur. Dans le même instrument, on reconnaît qu'une partie du territoire équatorien a été occupé par les forces péruviennes, ce qui a entraîné la conclusion de ce protocole. Une date limite avait été fixée pour en hâter l'approbation et la ratification.

267. La position de mon pays se fonde sur des titres juridiques qui ne peuvent pas prêter à controverse et c'est en vertu de cette position que l'Equateur émet des réserves à l'égard de la zone non délimitée au sujet de laquelle le Pérou a reconnu en 1890 qu'il ne saurait y avoir de revendications. En conséquence, la réserve que j'ai exprimée au sujet des actes passés ou futurs du Pérou dans cette région est bien fondée.

268. Il y a dans le droit international un principe irréfutable en vertu duquel on ne reconnaît pas l'acquisition de territoires par la force, quel que soit le temps écoulé depuis cette acquisition. De même, il est impossible de dire que la décision rendue par le juge Braz Díaz de Aguiar, au sujet de la controverse qui existait alors, s'applique également à un problème qui est apparu deux ans plus tard, en 1947, lorsqu'on a pu vérifier que l'accident géographique permettant de délimiter les zones sans frontière n'existait pas.

269. Les événements belliqueux de janvier et février 1981 ont été dûment examinés à la 19^e réunion consultative des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, qui s'est tenue à Washington en février 1981. Les forces équatoriennes ont été victimes d'une attaque armée du Pérou, comme cela a été irréfutablement démontré lors de cette réunion. Le retrait des troupes, équatoriennes comme péruviennes, n'a aucune influence sur le fond du différend, comme cela a été aussi parfaitement reconnu à ce moment-là.

270. L'Equateur essaie actuellement d'améliorer le climat de détente avec le Pérou. C'est une condi-

tion indispensable pour continuer des pourparlers constructifs susceptibles d'aboutir à une solution juste et pacifique du problème. Nous avons fait et continuerons de faire des efforts pour favoriser ce climat de détente. L'Equateur est convaincu que les deux peuples et la communauté internationale doivent mieux connaître la situation. C'est ainsi que l'on pourra contribuer à établir ce climat de détente et que l'on pourra mieux évaluer la portée du problème. C'est là une condition indispensable à la recherche de la solution tant désirée par l'Equateur.

271. Sur la base de ce principe, l'Equateur réaffirme son entière confiance dans le droit international et le règlement pacifique des différends. Nous avons foi en l'utilité et la responsabilité des organisations internationales pour faire régner la justice. En conséquence, nous invitons à nouveau le Pérou à rechercher une solution juste et honorable au problème existant, solution qui ne se limite pas à placer quelques jalons le long d'une ligne frontalière qui n'est pas même mentionnée dans le Protocole de Rio de Janeiro.

La séance est levée à 19 h 45.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 41*, annexe.

² Voir A/S-12/AC.1/11 et Corr.1.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

⁴ Voir A/S-12/AC.1/12 et Corr.1.

⁵ A/CJNF.95/15 et Corr.3, annexe I.

⁶ Voir A/36/586.

⁷ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

⁸ Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement; voir A/36/333.

⁹ Voir A/C.3/35/4.

¹⁰ Voir A/10044.

¹¹ Protocole de paix, d'amitié et de délimitation des frontières entre le Pérou et l'Equateur; voir *United States Statutes at Large*, vol. 56, deuxième partie, p. 1818.

¹² Adopté ultérieurement par l'Assemblée générale; voir résolution 37/10, annexe.

¹³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 21, n° 324, p. 92.

¹⁴ Voir A/36/534, annexe II.

¹⁵ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), annexe I.

¹⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27*, annexe I.

¹⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

¹⁸ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

¹⁹ A/S-11/14, annexe I.